



2011
—
2014

Un petit pas pour moi...
un grand pas pour Mérignac

Rapport développement durable 2012

MÉRIGNAC
AGENDA  21

C'EST
QUOI?

COMMENT

MÉRIGNAC

MÉRIGNAC
AGENDA  21

C'EST
QUI?

Sommaire

Introduction p.4

Historique de la démarche p.5

Analyse de la démarche agenda 21 engagée par la Ville de Mérignac p.6-7

La globalité, la cohérence (en termes géographiques et stratégiques) et la faisabilité du projet p.7

La réponse aux finalités du développement durable p.7

Conclusion générale p.8

Les démarches phares engagées en 2012 p.9

Etat d'avancement des actions du second plan d'actions agenda 21 selon les finalités du cadre de référence ministériel p.10

Aide à la lecture de l'état d'avancement Agenda 21 p.11

Bilan des actions Agenda 21 par finalités

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations p.12

Lutte contre le réchauffement climatique p. 18

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources p.23

Epanouissement de tous les êtres humains p.28

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable p.36

introduction

La LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite Grenelle 2, prévoit que les collectivités de plus de 50 000 habitants présentent un rapport sur leur situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation préalablement aux débats sur le projet de budget.

La Ville de Mérignac tient à rappeler que toutes ses politiques et pratiques sont étudiées, conçues et mises en oeuvre de façon à prendre en considération des objectifs relevant des cinq finalités du développement durable et que le second plan d'actions agenda 21 en est une illustration.

Aussi, la Ville de Mérignac considère son Agenda 21 comme un projet de territoire qui reflète sa politique publique de développement durable.

D'ailleurs, la démarche de la Ville a été reconnue « Agenda 21 local France » en 2007 puis en 2012 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et a été distinguée au titre des rubans du développement durable pour la période

2009-2011 et 2011-2013.

Ce rapport développement durable voit sa forme modifiée en comparaison avec le dernier. Il se veut plus accessible avec une meilleure mise en page, plus synthétique sur les aspects de démarche et plus lisible sur l'état d'avancement des actions en tant que telles.

Il a été conçu dans les objectifs de :

- rendre compte aux élus et aux habitants de la démarche Agenda 21 dans la poursuite de l'action de sensibilisation engagée avec les aiguilleurs

- valoriser les actions mises en oeuvre par les services, les habitants et les partenaires

- montrer l'avancement continu de la démarche y compris dans ses aspects les plus innovants.

Le rapport de développement durable s'articule en deux parties :

- 1 - Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre sur son territoire.

- 2 - Etat d'avancement du second plan d'actions agenda 21, voté par le conseil Municipal le 26 mai 2011.

RAPPEL

→ DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland, le développement durable est : « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».
- L'agenda 21 est un outil qui permet de mettre en oeuvre une politique de développement durable.
- Il s'agit d'un projet territorial qui se traduit par la mise en place de plans d'actions concrets (agenda signifie en latin ce qu'il faut faire) tout au long du XXI^{ème} siècle. Un agenda 21 repose sur 5 finalités :
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Consommation et production responsables
- et 5 éléments de démarche :
- Participation de tous les acteurs
- Transversalité des approches
- Organisation du pilotage
- Evaluation continue de la démarche et des actions
- Amélioration continue des projets



Historique de la démarche

La Ville de Mérignac est une commune de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui compte 66 488 habitants. C'est la 2^{ème} ville de Gironde et la 3^{ème} ville d'Aquitaine. Sur une surface de 4817 ha, 250 ha sont des espaces verts publics (10 parcs et bois municipaux), soit plus de 5% de la surface communale. Mérignac est desservie par une ligne de tramway, 13 lignes de bus, 2 parcs-relais et 75 km d'itinéraires cyclables en double sens. C'est le 1^{er} pôle économique d'Aquitaine avec 3822 entreprises et 43 501 salariés, qui accueille aussi l'aéroport de Bordeaux - Mérignac. Ville à vivre, Mérignac compte 23,7 % de logements sociaux conventionnés, et propose de nombreux équipements aux familles : scolaires, petite enfance, seniors, sportifs, culturels. La vie locale est animée par des instances participatives, tels les 10 conseils de quartier, le Conseil Consultatif, les 194 associations actives qui bénéficient d'une Maison des Associations, 11 centres socioculturels et 7 centres de loisirs.

La Ville de Mérignac s'est engagée dans le développement durable dès 2002 avec l'idée de réaliser une Charte de l'environnement. Dans la suite logique de cette réflexion, la Ville de Mérignac s'est finalement lancée dans une démarche agenda 21 en 2003 et a traduit ses engagements dans un premier plan de 47 actions sur la période 2006-2008.



66 488 habitants

10 parcs et bois municipaux

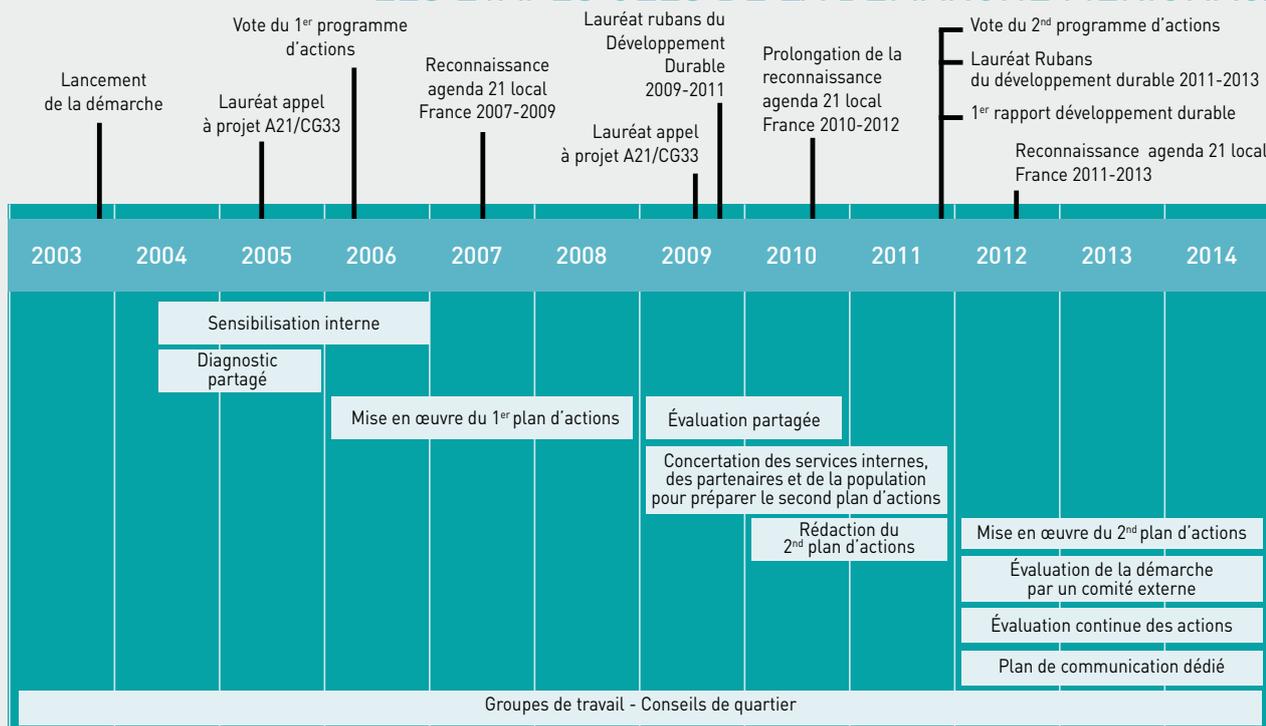
75,63 km d'itinéraires cyclables en double sens

3822 entreprises

43501 salariés

23,7% de logements sociaux conventionnés

LES ÉTAPES CLÉS DE LA DÉMARCHE MÉRIGNACAISE



Le comité de pilotage agenda 21 a été constitué dès octobre 2003 et se réunit au moins deux fois par an, sous la houlette des élus délégués au développement durable (Alain Anziani puis Marie Récalde), pour suivre l'avancement de la démarche. Il regroupe 12 élus, 13 agents de la Ville, ainsi que 5 partenaires extérieurs, dans le but de rendre l'agenda 21 de Mérignac cohérent avec les politiques de développement durable supra territoriales. Ainsi, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine, l'ADEME et la DREAL sont représentés dans le comité de pilotage.

Le pilotage technique est quant à lui assuré par le Pôle développement durable de la Mairie de Mérignac.

Le soutien financier du Conseil Général de la Gironde apporté depuis 2005 pour un demi-poste dédié à la démarche a permis d'accompagner dans la durée et efficacement la mise en œuvre de l'agenda 21 local de Mérignac. De plus, les travaux collectifs réalisés dans le cadre du Conseil Départemental des agendas 21 locaux ont favorisé les échanges d'expériences, l'émulation et les partenariats avec d'autres collectivités de Gironde. Depuis 2009, les financements sur le poste de chargé de mission sont apportés conjointement par la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Conseil Général de la Gironde.

Analyse de la démarche agenda 21

Cette analyse a été réalisée par le Ministère du développement durable dans le cadre du dispositif de reconnaissance nationale. Elle s'appuie sur la base de la grille de lecture des projets et d'entretiens téléphoniques. Les recommandations qui y sont insérées, et reprises dans la partie conclusion générale, visent à donner à la collectivité des pistes de travail possibles pour la durée de mise en oeuvre de son Agenda 21. En outre, elles mettent en perspective des réflexions pour la collectivité. Elles constituent un encouragement à progresser dans la démarche et le projet qu'elle entreprend.

● Contexte

Parti de l'idée d'une Charte pour l'Environnement, l'engagement en faveur du développement durable de Mérignac s'est traduit dans un Agenda 21, avec un premier plan d'actions triennal adopté pour la période 2006-2008. Ce travail a fait l'objet d'une première reconnaissance par le Ministère en 2007. Suite à la mise en oeuvre du programme, une évaluation a été menée en 2009 en articulation avec l'expérimentation par Mérignac du référentiel national pour l'évaluation stratégique des agendas 21, qui a mis en relief les actions phares et les voies d'amélioration.

Soucieuse de son amélioration continue, Mérignac participe aussi aux réseaux Agendas 21 girondin et aquitain et associe des partenaires institutionnels comme la DREAL, l'ADEME, la CUB, le Conseil Général et le Conseil Régional. Parallèlement à la révision du PLU et du SCOT, la décision a été prise d'élaborer un nouveau programme d'actions triennal en renforçant la dimension participative et partenariale et en étoffant la contribution du projet à certaines finalités.

« mettre de l'Agenda 21 dans toutes les politiques publiques »

renforcée par la valorisation des partenariats.

Cette évaluation externe mettait aussi en avant la relative faiblesse de l'axe « Une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesse et solidaire ». La ville a fait le choix de se recentrer sur ses compétences, de développer les partenariats avec la Communauté Urbaine et de fusionner cet axe économique avec le premier axe sur l'aménagement durable et la qualité de vie.

Schématiquement, le nouveau plan d'actions est donc structuré autour d'un premier axe « Economie/Environnement/Aménagement » qui va concentrer une grande partie des investissements, d'un second axe social renforcé, et d'un troisième sur « l'administration exemplaire/gouvernance ».

Enfin, les actions plus limitées dans certains domaines (emploi, tourisme) sont expliquées par le choix de ne pas mettre toutes les politiques publiques dans l'Agenda 21, mais plutôt de « mettre de l'Agenda 21 dans toutes les politiques publiques ».

● La dimension stratégique du projet pour répondre aux enjeux spécifiques au territoire

La Ville n'a pas actualisé son diagnostic Agenda 21 de 2006, mais elle a intégré les recommandations issues de l'évaluation en redéfinissant une quinzaine d'enjeux prioritaires et en modifiant les axes stratégiques. Le diagnostic se situe donc entre un diagnostic de territoire et une évaluation des politiques publiques. Le plan d'actions prend en compte les préconisations issues de l'évaluation. Ainsi, le plan climat intègre désormais la qualité de l'air et un Plan Local de Promotion de la Santé est engagé. Par ailleurs, la prise en compte des enjeux liés à la responsabilité sociale des entreprises est



● La réponse aux finalités du développement durable

En privilégiant une adaptation de sa stratégie plutôt qu'une refonte, Mérignac prend le risque de conserver un programme à prédominance environnementale. Le plan d'actions 2011 – 2014 s'inscrit effectivement dans la continuité du précédent programme.

Des efforts pour équilibrer son programme sont toutefois visibles, de manière probante sur les finalités « Épanouissement de tous les êtres humains » et « Cohésion sociale et des Solidarités ». Les principales contributions de la ville de Mérignac aux finalités du développement durable se situent au niveau de la lutte contre le changement climatique (thème de prédilection avec bilan carbone, HQE, plan climat, recrutement d'un agent), et des deux autres finalités citées ci-dessus. Le programme prévoit notamment des projets structurants (ou d'amplitude potentiellement forte) comme l'Agenda 21 Culture, le développement d'écoquartiers...

Le projet contient également de nombreuses actions originales

ou remarquables : mise en œuvre de la charte « Ville Handicap », programme de réussite éducative, soutien des initiatives citoyennes de développement durable...

A l'exception notable d'un partenariat approfondi avec le Club des entreprises, le programme reste en revanche modeste dans le champ économique, étant entendu que la Communauté Urbaine de Bordeaux investit pleinement ces compétences. Le dynamisme économique, comme source de progrès sociaux et d'emploi, devrait être développé dans la démarche Agenda 21, et la stratégie gagnerait à le valoriser davantage. Elle appuierait ainsi les ambitions de Mérignac au sein de la Communauté Urbaine, en se plaçant comme un acteur important avec ses infrastructures et ses zones d'activités misant sur les industries innovantes (nombreux investissements prévus).

Autre voie d'amélioration, le programme semble centré sur les compétences municipales. La réflexion pour une approche territoriale et partenariale reste à approfondir avec une mobilisation active des acteurs du territoire, potentiels porteurs de projets.

● La prise en compte des éléments déterminants de la démarche

D'une manière globale, la transversalité, l'amélioration continue et l'évaluation semblent avoir été développées activement et ont bénéficié d'un portage fort et dynamique. Cependant, la ville semble conforter les points forts de la démarche sans avoir eu encore le temps de combler certaines lacunes.

Le processus d'évaluation reste en effet à établir, en précisant le rôle respectif des différents organes de suivi, même si la définition des indicateurs stratégiques de manière participative constitue une collaboration clé pour améliorer l'évaluation partagée. Au niveau de la stratégie d'amélioration continue, les efforts gagneraient à être formulés et renforcés sur certains points : outils d'accompagnement au changement, communication...

Les modes de participation mis en place en phase d'élaboration du second programme (enquête, forums ou conseil de quartier) pourraient

être renforcés par une communication soutenue sur l'Agenda 21 (sur la concertation, les réalisations, l'évaluation partagée). L'apport de la participation citoyenne reste à préciser (information descendante vers la population et intégration des propositions concertées ou des avis en retour).

L'application effective de méthodes et d'outils de gestion de projet favoriserait non seulement une meilleure transversalité, mais aussi l'amélioration continue et l'évaluation. **Globalement, les qualités de la démarche dominent l'analyse avec une appropriation politique forte, incarnée par un noyau d'élus présents aux comités techniques et aux comités de pilotage, mais également d'un portage de qualité au niveau des services. Sans être optimaux, la transversalité (bonne appropriation des services) et le processus participatif (qui s'appuie sur 10 conseils de quartier) servent également la réussite du projet.**

La globalité, la cohérence (en termes géographiques et stratégiques) et la faisabilité du projet

● Globalité

A mi-chemin entre un Agenda 21 territorial et partenarial et un Agenda 21 de compétences, ce projet « deuxième génération » reste dans sa majorité un projet municipal. Il faut toutefois reconnaître des améliorations avec certaines actions portées par des acteurs du territoire (l'action sur le club d'entreprises ou l'action sur la restauration collective par exemple). Cette évolution positive semble être freinée par **le souci, légitime, de faisabilité et de résultats tangibles**. Une ambition plus forte pourrait être développée en associant davantage les partenaires en amont de la démarche (révision de la stratégie le moment venu...).

La globalité serait renforcée en rendant plus systématique l'intégration des principes de développement durable dans l'ensemble des politiques de la Ville (exemple : politique de l'emploi).

● Cohérence

L'agenda 21 et notamment son évaluation permettent de mettre en cohérence les projets portés par la Ville et par ses partenaires dans le sens du développement durable du territoire, notamment pour renforcer certains domaines par rapport au premier agenda 21 (préservation des espaces naturels et agricoles, plan local de promotion de la Santé,...).

● Faisabilité

Les projets présentés sont ambitieux, se déclinant en plusieurs mesures, et marquent la volonté de garder un certain dynamisme. Au regard de la qualité du pilotage du projet, des moyens humains et financiers engagés, de la crédibilité de la démarche (86% du précédent projet réalisé), ou encore des objectifs qui ont été affinés, **tout porte à croire que ce second plan d'actions pourra être effectivement mis en œuvre.**

Conclusion générale

Points forts

Précurseur dans le domaine de l'écologie urbaine, avec une action remarquable sur l'efficacité énergétique, investissant de nombreux domaines d'actions, la Ville de Mérignac propose, selon le Ministère, un programme de qualité et des investissements qui témoignent d'une politique volontariste et d'un portage fort du projet territorial.

La déclaration d'intention* mentionne que ce nouveau programme a pour ambition d'aller vers plus de partenariats, de favoriser l'émulation de l'action par l'ensemble des acteurs du territoire, d'être en capacité d'évaluer les impacts des actions sur le territoire ou encore d'améliorer la lisibilité et la visibilité pour une meilleure mobilisation, implication et participation.

En s'appuyant sur ses acquis et sa démarche solides, les efforts continus pour parfaire cette ambition dans la mise en oeuvre de cette stratégie sont à encourager.

Pistes d'amélioration :

● projets et actions

● La contribution du projet aux dynamiques de production et de consommation responsables.

Même si le développement économique relève d'une compétence communautaire, Mérignac gagnerait à valoriser davantage ses infrastructures et ses zones d'activités misant sur les industries innovantes et à bien définir le rôle qu'elle peut jouer pour susciter l'appropriation, par les acteurs économiques, de leur responsabilité sociétale, ainsi que l'ancrage territorial de cette responsabilité.

● L'intégration du développement durable dans l'action communale

Il serait intéressant de rendre encore plus systématique l'intégration du développement durable dans les politiques de la ville, dans la politique de l'emploi par exemple.

● La prise en compte de certains enjeux

Une clarification de l'approche sur des enjeux comme les nuisances sonores, la qualité de l'air et l'emploi permettrait de renforcer la cohérence du projet.

● La dimension territoriale et partenariale de l'Agenda 21

La réflexion pour une approche territoriale et partenariale reste à approfondir avec une mobilisation active des acteurs locaux, potentiels porteurs de projets.

● démarches et méthode de travail

● L'approche participative

Les modes de participation mis en place en phase d'élaboration du second programme (enquête, forums ou conseil de quartier) pourraient être renforcés par une communication soutenue sur la concertation, les réalisations et l'évaluation partagée.

● Les méthodes de la gestion de projet

Une application plus poussée de méthodes et d'outils de gestion de projet favoriserait non seulement une meilleure transversalité, mais aussi l'amélioration continue et l'évaluation.

● L'évaluation

Le processus d'évaluation reste à établir, en précisant le rôle respectif des différents organes de suivi. La définition des indicateurs stratégiques de manière participative, avec le comité externe d'évaluation, constitue une collaboration clé pour améliorer l'évaluation partagée.

Récompenses 2012 :

- Coup de coeur des trophées Agenda 21 de la Gironde pour l'opération des Aiguilleurs
- Nomination aux trophées de l'APACOM pour sa campagne de communication autour de l'agenda 21
- Seconde reconnaissance « Agenda 21 local France » 2011-2013 par le Ministère du Développement Durable
- Label « Territoire Bio Engagé », délivré par l'association interprofessionnelle au service des opérateurs bio d'Aquitaine, pour le SIVU Bordeaux-Mérignac
- Obtention du Label imprim'vert par l'imprimerie Municipale

Retrouvez tous les lauréats mérignacais et les initiatives de développement durable en Gironde sur <http://carto.gironde.fr/agenda21/>

* Document à fournir dans le dossier de reconnaissance

Les démarches phares engagées en 2012 :

● La campagne de communication Agenda 21 et les aiguilleurs

Selon l'Association Communication et Information pour le Développement Durable (ACIDéveloppement durable), « la communication a un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre de toute démarche de développement durable. Elle est clairement exprimée comme outil nécessaire, pour mobiliser, éduquer, informer, accompagner, mettre en place concertation et gouvernance, convaincre. ».

C'est dans cet état d'esprit que les élus de la Ville de Mérignac ont souhaité promouvoir leur politique de développement durable et leur second plan d'actions agenda 21, mais tout en n'omettant pas de veiller à la bonne appropriation de son second plan d'actions (2011-2014) par les différentes parties prenantes et notamment les citoyens.

Aussi, il a été choisi de recruter 5 aiguilleurs dont l'objectif était de parcourir les 10 quartiers de la Ville pendant 1 mois et demi afin d'aller à la rencontre de la population et de nouer un lien particulier autour des actions de l'agenda 21. Ils étaient chargés d'expliquer la démarche agenda 21 en se présentant chez les habitants de la ville afin de les sensibiliser sur la question, de distribuer un guide grand public et / ou récupérer une adresse mail afin de leur adresser le lien vers le e-guide agenda 21. Il s'agissait de rester cohérent dans notre démarche, seuls 15 000 exemplaires du guide grand public ont été imprimés (31 000 boîtes aux lettres sur la ville pour 67 000 habitants) avec des encres végétales sur papier recyclé. Une version numérique enrichie de vidéos et de photos est disponible via le blog agenda21.merignac.com. Il s'agissait de proposer un document attractif. Les Mérignacais ayant eu la visite des aiguilleurs 21 et ayant communiqué leur adresse mail étaient invités via un courriel personnalisé à se connecter sur ce guide numérique.

En 5 semaines du 27 février 2012 au 30 mars 2012, 5 Aiguilleurs 21 ont donc sillonné les quartiers de la ville secteur par secteur. Ils étaient reconnaissables à leur doudoune bleue marquée du logo de la ville. Le créneau de passage était de 17h à 19h. Durant cette campagne, 12 000 guides grand public ont été remis aux habitants et 1200 adresses mails ont été récoltées.

● Un tirage au sort d'un panel citoyen pour la concertation Plan climat :

Le Plan Climat de la Ville a fait l'objet d'une période de concertation de février à mai 2012 autour de quatre ateliers (énergie, transport, urbanisation et consommation alimentaire). Les 60 participants ont été désignés parmi des volontaires sur la base du tirage au sort (120 candidatures). Ils se sont réunis une fois pour chaque atelier afin de faire émerger des idées sur des gestes que les citoyens pourraient s'approprier, et des actions que la ville pourrait engager en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Afin de faciliter la prise de parole et les propositions d'actions les ateliers ont été animés avec du théâtre forum. Cette concertation a débouché sur une dynamique collective visant une co-construction du plan d'actions avec les citoyens. Une réunion/débat de restitution a été réalisée. Les participants ont également été invités à construire une oeuvre collective avec l'artiste Jephon de Villiers (carnet de correspondance) et seront invités à participer au montage du film présentant cette concertation.



● Bilan des émissions de gaz à effets de serre réglementaire

Catégories d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t Co2 e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2 e)
Emissions directes de GES							
Emissions directes des sources fixes de combustion, des sources mobiles à moteur thermique, des procédés hors énergie, fugitives et issues de la biomasse (sols et forêts)	1798	3	0	0	2028	64	182
Emissions indirectes associées à l'énergie							
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	340	0	41
Autres émissions indirectes de GES							
Achats de produits ou services, immobilisations de biens, déchets, transports de marchandises amont et aval, transport des visteurs, déplacements domicile travail...	292	4	0	0	497	-64	38

Etat d'avancement des actions du second plan d'actions agenda 21 selon les finalités du cadre de référence ministériel

Dans cette partie, la Ville de Mérignac a délibérément choisi de ne pas séparer les actions relevant de « l'interne » ou de « l'externe », car cela ne revêt pas de sens pour elle. L'agenda 21 étant un projet de territoire rédigé en concertation, les actions inscrites en son sein sont en interrelations avec les différentes parties prenantes.

L'ensemble des actions du second plan d'actions sont donc classées selon les 5 finalités du cadre de référence et font apparaître leur état d'avancement. Il est à noter que la prédominance de la finalité sur les changements de comportement s'explique par la volonté d'émulation de l'agenda 21 sur la Ville de Mérignac.

Les éléments décrivant les bilans qualitatif, quantitatif et financier se veulent volontairement concis et non exhaustif pour plusieurs raisons :

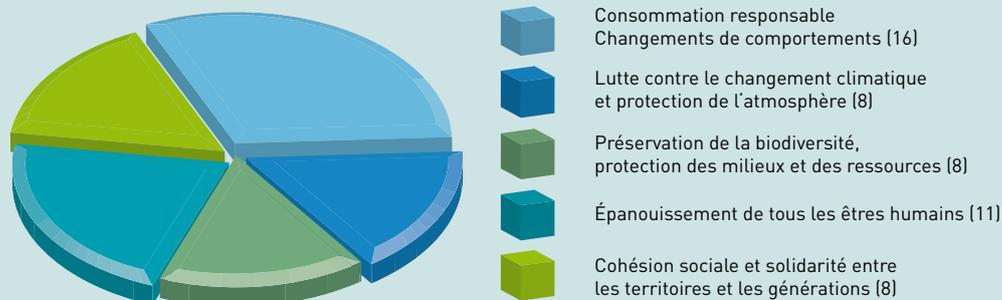
- La première est en relation avec la position du chargé de mission, qui se place bien dans une optique d'évaluation objective de l'état

d'avancement de l'action et ne saurait être évaluateur du travail effectué par les agents.

- La seconde tient au fait que le bilan des actions présenté correspond à une synthèse du travail de reporting effectué durant l'été 2012 (32 entretiens individuels, 175 indicateurs de suivi et de réalisation) afin de mieux valoriser les contributions de chacun.
- la troisième correspond au souhait de la Municipalité d'utiliser ce rapport comme un outil de sensibilisation sur les actions entreprises par la Mairie répondant ainsi aux remarques effectuées par les évaluations (bureaux d'études pour le premier plan d'actions et Ministère) au sujet de la lisibilité et de la visibilité de son amélioration continue.

Ce rapport constitue ainsi l'occasion de démontrer que les habitants, les partenaires associatifs, privés et institutionnels peuvent agir au quotidien et que la Ville de Mérignac les accompagne dans leur réflexion.

Le poids des finalités se répartit, selon le nombre d'actions, de la façon suivante



Aide à la lecture de l'état d'avancement Agenda 21

Grille de lecture :

PLAN / L'APPROCHE	DO / MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS	CHECK / L'ÉVALUATION	ACT / L'AMÉLIORATION
-------------------	--	----------------------	----------------------

Plan : définir ce que l'on va faire

Cette première étape consiste à planifier la réalisation, par exemple l'écriture du cahier des charges, l'établissement d'un calendrier, établir les objectifs, ou définir les tâches à exécuter.

Do : faire ce qui a été défini

Cette étape consiste à faire, réaliser, exécuter les tâches prévues.

Check : contrôler que le travail (Do) correspond bien à ce qui était prévu (Plan).

Cette étape consiste à vérifier les résultats en mesurant et en les comparant avec les prévisions ou des réalisations antérieures.

Act : évaluer ce qui a été fait

L'étape Act amène à dresser un bilan du projet. Il s'agit de lister les avantages et inconvénients des actions réalisées, d'identifier les axes d'amélioration, d'identifier les dérives éventuelles entre le réalisé et l'attendu, de repérer les nouveaux points d'intervention, ou de redéfinir les processus si nécessaire. Cette étape permet aussi d'envisager la généralisation d'une action, sa reconduite, ou sa comparaison avec ce qu'il se fait de meilleur dans cette action.



AXE 1

UN AMENAGEMENT DURABLE DE LA VILLE GARANT D'UNE FORTE ATTRACTIVITE ET D'UNE HAUTE QUALITE DE VIE



AXE 2

UN DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

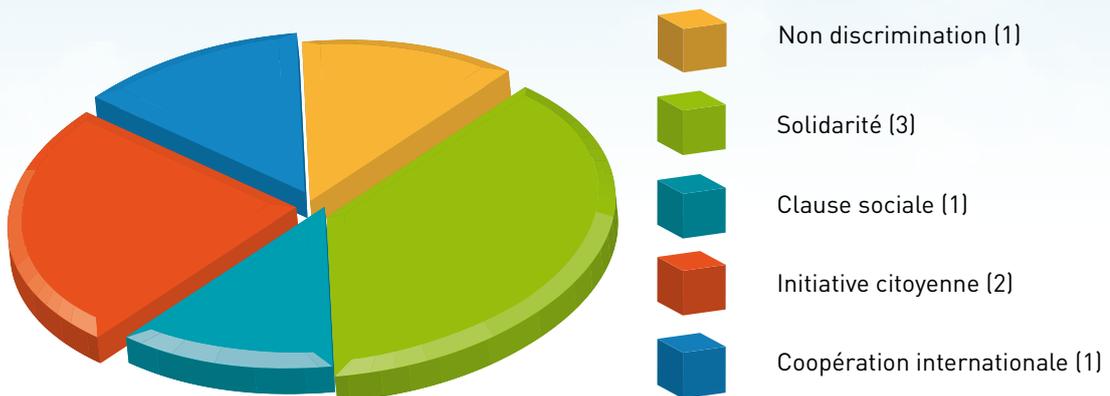


AXE 3

UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE REPOSANT SUR L'ECOCITOYENNETE, LA GOUVERNANCE, LA COOPERATION ET LA RECHERCHE DE SYNERGIES

FINALITÉ

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS



ACTION 7.1

RÉALISER UN PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIFS

- Connaître et identifier les pratiques discriminantes sur le territoire
- Former les élus et les services municipaux au repérage des discriminations
- Valoriser les actions mises en oeuvre et les diffuser avec les partenaires
- Suivre et évaluer l'application de la charte de la diversité signée en décembre 2008

MESURES CONCRÈTES

- Le diagnostic a montré l'intérêt de construire un plan de prévention et de lutte contre les discriminations plutôt qu'un plan d'actions de lutte contre les discriminations. Pour construire le plan de prévention, un groupe de coordination chapote 4 groupes de travail thématiques (entreprises, interne, social et territoire, logement). Ces groupes feront remonter annuellement les résultats des travaux engagés en conseil municipal.
- Le plan de prévention a été validé en conseil municipal le 4 juillet 2011. Un groupe logement a été créé et s'est réuni 2 fois avec l'ensemble des bailleurs sociaux. Ils ont signé une charte de non discrimination dans l'accès au logement. Une charte est en cours avec les bailleurs privés (objectif pour fin 2012). Les autres groupes existent et sont en cours de reporting.
- Depuis 2009, ce sont 450 agents qui ont été formés à la prévention des discriminations : directeurs, chefs de service, encadrants, agents de la DRH, représentants du personnel, ATSEM, fonctions d'accueil, policiers municipaux, gardes des parcs, médiateurs sociaux, nouveaux encadrants, directeurs et directeurs adjoints de centres de loisirs.
- En partenariat avec le Bureau Information Jeunesse, un travail est engagé avec le collège des Eyquems sur les gens du voyage. Le collège Jules Ferry est également engagé. Un film a été réalisé avec l'AFEV (association, fondation, étudiants, ville). Le collège des Eyquems a réalisé une exposition photos avec la même association. Le Bureau Information Jeunesse a réalisé des interventions « cet autre que moi » dans 3 collèges sur 4.
- Actions complémentaires :
 - Journée de la femme réitérée en 2012.
 - Une conférence débat avec l'association française des managers de la diversité le 30 mai 2012 : « faire de la diversité un levier de performance globale ».

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Dans la continuité de la charte de la diversité signée en décembre 2008, la Ville de Mérignac souhaite accentuer la lutte contre toutes les formes de discrimination dans ses pratiques et sur son territoire.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELU : M. VIC
- AGENTS : V. DUPRAT
P. DELANCHY



ACTION 7.4

ACTION 7.4 : ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE VILLE HANDICAP

OBJECTIFS

- Promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes handicapées (handicap moteur, psychique, auditif, visuel), en améliorant leur autonomie par des actions concertées.
- Elargir la notion d'accessibilité à l'accueil, les services, les prestations
- Mettre en place des actions pour animer la commission communale d'accessibilité

MESURES CONCRÈTES

- Comme l'avaient souhaité les membres de la commission, ce sont les écoles qui ont bénéficié en priorité, d'une mise aux normes. 7 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires ont été concernées pour un coût des travaux de 1 011 543 €.
- Un appartement du rez-de-chaussée du bâtiment accueillant l'hébergement temporaire géré par le C.C.A.S. a été mis aux normes pour pouvoir accueillir une famille dont un de ses membres serait handicapé.
- La salle du Pin Galant a totalement été réaménagée. Concernant l'accueil des personnes handicapées, 20 places sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant dont 2 de façon permanente.
- Il existe un bilan annuel complet reprenant point par point l'ensemble des actions menées.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mettre en oeuvre la charte « VilleHandicap », élaborée conjointement par les associations locales concernées et la Ville.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELU : J.LEAO
- AGENTS : D. SEGALAS,
B. BARBIER, D.ESCOUBES



ACTION 8.1

FÉDÉRER L'ACTION CARITATIVE DE LA VILLE À TRAVERS LE RELAIS DES SOLIDARITÉS

OBJECTIFS

- Fédérer l'ensemble des dispositifs en faveur de l'action caritative sur la commune
- Favoriser la mise en œuvre et le suivi des politiques de solidarité en articulant et en coordonnant l'action associative et celle des structures professionnelles
- Améliorer la qualité de travail des associations et des services rendus aux bénéficiaires, tout en préservant leurs identités
- Favoriser le développement de leurs actions dans des domaines de compétences complémentaires, tout en respectant la diversité de leurs modes de fonctionnement
- Mener une action durable en faveur des publics concernés

MESURES CONCRÈTES

- Les locaux actuels ont été détruits courant juillet et les travaux de reconstruction ont commencé en septembre (pose de la première pierre en novembre). Il est prévu une livraison en 2013.
- Le groupe de travail réunissant les différentes associations a réfléchi à l'harmonisation des pratiques de distribution alimentaire et de vestiboutique pour qu'il y en ait au moins une tous les jours et a abouti à la rédaction d'un règlement intérieur.
- De façon complémentaire, des ateliers ont été tenus pour définir les activités qui pourront y être dispensées : épicerie sociale, santé bien-être (coiffure, esthétique, massage, permanences de Médecins du Monde...) et cuisine (apprentissage de la cuisine, alimentation saine...). Les ateliers vont être affinés en 2012-2013 à la fois pour rechercher des professionnels ainsi que pour envisager leur ouverture progressive.
- Le projet d'épicerie sociale sera a priori sous une régie municipale avec du personnel CCAS et a été monté en partenariat avec les associations (visites de sites, définition du projet...). Des rapprochements ont été faits avec simply market, ANDES, le mécénat de la Ville et la fondation de France pour envisager des fonds permettant l'investissement de matériel et pour assurer la pérennité de la structure. Un travail d'accompagnement sur place est prévu pour les personnes qui ne bénéficient pas des minima sociaux afin de mieux les aider à s'en sortir financièrement seuls.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville souhaite réaliser un équipement à vocation sociale et caritative dans le quartier de Capeyron : le relais des solidarités.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : JM. GUILLEMBET
M. RECALDE

AGENTS : D. SEGALAS, F.
ALIBERT, D. ESCOUBES



ACTION 8.2

PERMETTRE À TOUTES LES FAMILLES UN ACCÈS AUX MODES DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE

OBJECTIFS

- Renforcer l'accueil et l'accompagnement des familles pour qu'elles trouvent un mode de garde répondant à leur besoin.
- S'assurer que l'offre de modes de garde proposée sur la Ville par la municipalité, les associations et les assistantes maternelles réponde au maximum des demandes en matière de places
- Développer une approche élargie aux autres solutions d'accueil

MESURES CONCRÈTES

- Maintien à au moins 25% de l'offre municipale au regard de l'offre globale 2009 : 583 enfants en crèche pour 2200 demandes (26.5%) / 2010 : 600 pour 2200 (27.3%) / 2011 : 600 (27.3%)
- Les crèches du Burck et Marmousset ont été réalisées.
- Réhabilitation des locaux de « couleurs de mon enfance » pour accueillir la halte garderie associative la « maison de Pierre ». Le chantier a débuté en 2012
- Organisation d'une fête de la petite enfance avec prise en compte de l'agenda 21 : challenge déplacements propres ; toilettes sèches ; spectacles, stands avec la santé.
- Volonté de développer un programme sur les actions pouvant être engagées au quotidien (tri, jardinage) dans les crèches.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Suite à une analyse des besoins sociaux, la Ville développe une stratégie visant à rendre plus accessibles les services de l'Action Sociale, notamment ceux de l'enfance, pour plus d'égalité des chances dans l'accueil des enfants, plus de facilités à gérer la vie familiale et les activités liées à l'emploi.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : AE. GASPARD

AGENTS : D. ESCOUBES,
N. GALBAT



ACTION 11.2

IMPLIQUER LE MILIEU ASSOCIATIF ET LES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DANS LA DÉMARCHE AGENDA 21

OBJECTIFS

- Mobiliser le plus grand nombre d'acteurs de la vie associative dans la démarche agenda 21
- Mettre en place des dispositifs permettant de mettre en valeur les démarches exemplaires et d'inciter au changement de pratiques au quotidien ou lors des manifestations
- Mobiliser le maximum d'acteurs afin d'intégrer le concept de développement durable dans l'organisation d'évènements.

MESURES CONCRÈTES

- L'annexe 2 des conventions d'objectifs passées entre la Ville et les associations (objectifs partagés par toutes les associations) demande notamment de :
 - Nommer un référent lutte contre les discriminations et un référent développement durable au sein de son Conseil d'Administration
 - Permettre à ce(s) référent(s) de participer à une journée, de sensibilisation sur ces thèmes, proposée par la Maison des Associations
 - Définir un ou plusieurs objectifs concernant la lutte contre les discriminations et le développement durable en lien avec la charte de la vie associative durable au titre de l'exemplarité interne (par exemple : organisation de manifestation éco responsable)
- Une nouvelle charte de la vie associative a été rédigée en concertation avec les associations en partenariat avec le CLAP Sud Ouest.
- Une réunion de présentation du développement durable a été réalisée avec les associations sportives en juin 2011. Le service des sports envisage de recevoir un nouveau stagiaire en 2013 pour poursuivre le travail déjà engagé.
- Un écocuide du sportif méridional a été élaboré et une charte de développement durable des associations sportives a été rédigée.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville souhaite généraliser les manifestations responsables sur son territoire en formant les organisateurs d'évènements culturels et sportifs.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : S. CASSOU-SCHOTTE, M. RECALDE, T. TRIJOLET, D. MARGNES, P. GIRARD

AGENTS : V. DUPRAT, H. HUIIN, F. JOVER, M. CHAPEAU, B. TOGNINI, M. RAIMBAULT



ACTION 12.3

MAINTENIR ET RENFORCER L'APPLICATION DE LA CLAUSE D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

OBJECTIFS

- Poursuivre l'intégration de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics de la Ville
- Diversifier les publics et les métiers sollicités par les projets appliquant une clause

MESURES CONCRÈTES

- Opérations concernées : 3^{ème} tranche Cité des Pins, Place Charles de Gaulle, Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville, reconstruction école Ferdinand Buisson, Aménagement Parc Montesquieu, restructuration de la Chartreuse de l'Hôtel de Ville, Rénovation du Pin Galant.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les clauses d'insertion sociale, signées par la Ville, sont mises en œuvre par le Service Emploi Insertion depuis 2005. Pour les années 2009-2010, ce sont 8 067 heures réalisées contre 6 839 heures prévues soit un taux de réalisation de 118% avec 31 entreprises. Sur les 39 salariés missionnés, 26 sont en situation de travail (dont 4 en contrat de professionnalisation et 3 en formation).

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : J-M. GUILLEMBET

AGENTS : M. BARRAU, J. PLATTELET



Année	2009	2010	2011	2012(au 30/06/12)
Nombre d'heures	8067	4211	11879	4682
Taux de réalisation	118 %	120 %	134 %	148 %
Nombre salariés	39	27	56	26
Dont CUCS	10 %	22 %	13 %	7,7 %
Emploi après la mission	26	21	38	19

ACTION 13.1

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES CITOYENNES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Impliquer 90 familles dans un agenda 21 en 3 ans
- Favoriser l'émergence de pédibus ou cyclobus
- Favoriser l'émergence de jardins partagés

MESURES CONCRÈTES

- Le centre social du Burck porte un projet « habiter mieux » autour des thématiques qualité air intérieur, décoration/appropriation du logement, économie d'énergie. Plusieurs ateliers ont été montés :
 - 1 atelier santé environnement / qualité de l'air
 - 3 ateliers avec 1 décoratrice d'intérieur
 - 1 atelier bricolage avec le projet de créer une outillthèque.
 - 1 atelier autour de la chambre idéale. Un travail avec les enfants autour du dessin de la chambre a été engagé (Voir aussi 9.1)
- 2 lignes de Pédibus existent à Arlac.
- 1 ligne de pédibus créée entre les écoles Jules Ferry et Pont de Madame. (Voir aussi 4.2)
- 1 jardin partagé à l'initiative du conseil de quartier d'Arlac. Suite à l'enthousiasme généré par ce projet, un groupe de citoyens du Burck en lien avec le centre social, s'est regroupé pour élaborer un projet sur le terrain attenant à la crèche.
- La Ville participe à l'opération pionniers du climat lancée par la CUB. Cette démarche consiste à recruter 100 foyers répartis sur l'ensemble du territoire communautaire en vue de participer à l'expérimentation de différentes actions en faveur de la réduction de l'impact carbone de leurs modes de vie. Ces foyers bénéficieront pour cela d'un accompagnement de proximité et le résultat de leurs actions fera l'objet d'un suivi.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville souhaite que la démarche agenda 21 s'ouvre sur l'ensemble des acteurs de son territoire.
- Il s'agit notamment de disposer dans chaque quartier d'un habitant référent et ressource vis à vis de l'agenda 21 qui inciterait à développer une ou deux actions phares portées par les habitants en matière de développement durable.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M. RECALDE, G. CHAUSSET, R. MARCHAND, S. CASSOU-SCHOTTE
- AGENTS : M. COMBRIE, P. DELANCHY, B. TOGNINI, M. RAIMBAULT



ACTION 14.1

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LE SÉNÉGAL AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SANTÉ

OBJECTIFS

- Participer à la réhabilitation de 18 postes de santé et de maternité en 2 ans à Kaoloack
- Impliquer 2 écoles par an dans le cadre du projet « Ecoles Solidaires »
- Présenter annuellement les actions menées et les perspectives envisagées

MESURES CONCRÈTES

- Les postes seront tous terminés fin 2012 (fin du projet 2010-2012).
- 4 jeunes volontaires étaient dans les écoles Jean Macé et Jules Ferry, deux jours par semaine pendant l'année scolaire 2010-2011. Ils ont réalisé des animations sur le tri sélectif, les écogestes et la solidarité internationale avec les enfants. Dans ce cadre, ils ont aussi engagé une correspondance avec des écoles de Kaolack. Ils ont échangé avec les enseignants sur la vie dans les 2 pays mais aussi sur les écogestes. Le service scolaire a financé un appareil photo et l'a fait parvenir au Sénégal. Les volontaires ont réalisé un film-bilan de leur année de volontariat en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse. Il a été projeté lors des kermesses des écoles fin juin.
- La ville a également participé à la mise en place d'un plan de prévention contre le paludisme avec les familles. Après formation des enseignants, une fiche triangulaire entre les écoles, les familles et les centres de santé a été mise en place pour sensibiliser les familles au risque du palus. De façon parallèle, la ville participe au fonctionnement d'un cabinet dentaire dans les îles du Saloum pendant 3 ans, l'objectif visé étant l'autofinancement.
- Le service réfléchit à de nouvelles idées d'actions partenariales avec le Sénégal, notamment sur les aspects hygiène et santé. Il y a peut être un lien avec le GERES/plan climat à trouver (voir 5.2)

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à permettre aux villes de Kaolack et de Mérignac de renforcer leurs partenariats, particulièrement en matière de santé et de développement durable

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : F. DIOP, M. RECALDE, R. MARCHAND, A.-E. GASPAR
- AGENTS : I. CALMELS, F. JOVER, M. RAIMBAULT, N. GALBAT, B. TOGNINI



PARTICIPER AUX RÉSEAUX ET AUX ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES AVEC D'AUTRES COLLECTIVITÉS ET RECHERCHER UNE COHÉRENCE D'ACTIONS SUR DES ENJEUX PARTAGÉS

OBJECTIFS

- Être impliqué dans les réseaux et projets collectifs des collectivités territoriales engagées dans des démarches de développement durable
- Fédérer les acteurs des territoires et les habitants autour d'un Plan Climat partagé
- Faire connaître la démarche d'agenda 21 local à l'échelle nationale

MESURES CONCRÈTES

- 24 jours de participation à des réseaux en 2012. Participation active aux travaux du Conseil Général (participation, biodiversité, pacte solidarité écologique, évaluation)
- Participation de la ville aux groupes de travail Plan Climat Energie Territorial girondin (regroupant Conseil Général de la Gironde, CRA, CUB, ALEC, DDTM, collectivités engagées) et aquitain.
- Obtention d'une seconde reconnaissance par le ministère et d'un trophée agenda 21 par le Conseil Général de la Gironde.
-
- Partenariat Pessac-Mérignac :
 - 1 journée vélo le 22 septembre 2012.
 - 2 réunions de travail avec la Ville de Pessac visant à affiner les mutualisations possibles.
 - Les bilans carbone patrimoine et services sont partagés entre les 2 villes notamment sur les aspects méthodologiques car les 2 villes n'ont pas pris les mêmes options.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac souhaite prendre part aux échanges d'expériences avec des acteurs engagés dans des démarches d'agendas 21 afin d'être tenue informée des avancées, de présenter ses actions et de participer à l'émulation collective des agendas 21.
- En ce sens, elle souhaite notamment s'investir dans le réseau départemental des agendas 21 et mener des actions conjointes dans le cadre d'un Plan Climat partagé avec la Ville de Pessac et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

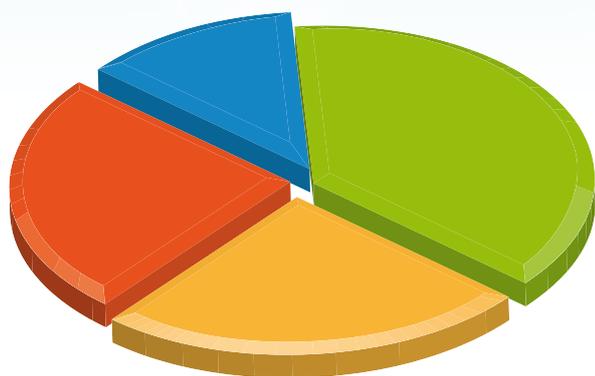
→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- **ELUS :** M. RECALDE, P. GIRARD
- **AGENTS :** M. RAIMBAULT, M. BONNELIE



FINALITÉ

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE



Adaptation du territoire au réchauffement climatique et réduction des gaz à effets de serre (3)



Accès pour tous à des modes de transport doux (2)



Performance énergétique des bâtiments (économies d'énergies et développement des énergies renouvelables) (2)



Accès pour tous à la connaissance énergétique (1)

ACTION 1.1

AMÉNAGER DES QUARTIERS EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Intégrer le développement durable pour les opérations de renouvellement urbain ou de création de nouvelles zones d'habitat dense
- Permettre l'émergence d'un écoquartier ex nihilo d'ici 2014
- Densifier les activités et l'habitat autour des axes du transport en commun, notamment dans le cadre de l'opération 50 000 logements lancée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

MESURES CONCRÈTES

- La ville a participé à hauteur de 270 000 euros pour l'exemplarité de la résidence des Pins (récupération des eaux pluviales, ossature bois, énergies renouvelables...).
- Mésolia Habitat a terminé ses études pour la reconstruction des Ardillos et a sollicité l'Agence Locale de l'Énergie sur les aspects énergétiques. Des équipes de 5 architectes différents ont été désignées et les travaux sont programmés début 2013. Les opérations permettront de construire 500 logements (30 % PLAI / lien avec action 1.3).
- Le Burck : une chef de projet dédiée à l'opération de réhabilitation a été recrutée en mars 2012 pour le suivi-amélioration des études. Une première copropriété est volontaire pour poursuivre les études (Héliotropes). Un cahier des charges est en cours de rédaction en vue de réaliser une étude pré-opérationnelle complémentaire afin d'affiner les critères socio-technico-économiques et le programme de travail. Après cette étude, une phase de rédaction de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat sera lancée.
- En parallèle, un travail en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble des copropriétés est engagé en vue d'aboutir à une convention cadre pour toutes les copropriétés. Ce dispositif opérationnel sur l'ensemble des copropriétés comportera un volet relatif au lancement de l'OPAH.
- La Ville va tester un zonage UdP (urbain diversifié projet) - sur les Ardillos - qui permet d'écrire les règles pour un projet particulier et d'assouplir les contraintes du PLU dans un objectif de développement durable. Voir aussi 1.2

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville souhaite réaliser des aménagements urbains durables dans ses quartiers qu'ils soient en renouvellement urbain ou non. A terme, la Ville envisage la création d'un zonage spécifique « écoquartier » dans son PLU.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : C. BAUDRY, H. GEORGE, M. RECALDE, J-C. PRADELS, P. GIRARD
- AGENTS : P. VERDON, N. BOUCHAIN, D. GASSIAN



ACTION 4.1

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS DOUX ET LES ZONES DE CIRCULATION APAISÉE À TRAVERS LA COMMUNE POUR RÉDUIRE L'USAGE DE LA VOITURE

OBJECTIFS

- Réaliser un plan d'apaisement et de sécurisation des quartiers afin de limiter les effets d'une circulation routière élevée et des nuisances associées (zones 20-30)
- Partager la voirie et l'espace public entre les différents modes de déplacement et privilégier l'écomobilité.
- Résorber les discontinuités cyclables intra-rocade et extra-rocade et assurer les liaisons avec les villes voisines

MESURES CONCRÈTES

- Les dispositifs « quartiers apaisés » de Capeyron, le Burck, Arlac 2 sont en cours de réalisation. Les quartiers de Bouranville et les Eyquemiers sont prévus en 2013, et Chemin Long, La Glacière en 2014
- La Ville a augmenté son nombre de kilomètres cyclables. 2009 : 73,520 km / 2010 : 79,532 km / 2011 : 88,642 km / 2012 : 117, 515 kms. L'association Vélo Cité aide la Ville dans le développement du réseau cyclable.
- La Ville a accompagné le développement de 8 stations VCub chacune équipées de 16 à 20 vélos.
- L'étude sur la marchabilité réalisée par l'AURBA comporte un plan de travail et une méthodologie. Une grille d'analyse a été définie pour définir le contexte de la marchabilité.
- En lien avec la santé, un projet de signalétiques piétonnes / vélos est à l'étude. Des itinéraires ont déjà été faits il y a plusieurs années. Cette mission transversale (A21/plan climat/santé/déplacement) pourrait être confiée à un groupe de stagiaires fin 2012-2013.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac souhaite diminuer les nuisances provoquées par les automobiles notamment en travaillant au développement des itinéraires cyclables et en expérimentant des zones de circulation apaisée.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : G. CHAUSSET, M. RANSON
- AGENTS : E. FOURNIER, D. PAGES



ACTION 4.3

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DU TRANSPORT EN COMMUN ET DE L'AUTOPARTAGE SUR LA COMMUNE

OBJECTIFS

- Promouvoir les objectifs communautaires de réduction de l'usage de voiture individuelle
- Développer le nombre d'utilisateurs mérignacais du système d'autopartage d'ici 2014

MESURES CONCRÈTES

- Un interlocuteur Ville sur la mise en place des chantiers du tram (développement des réseaux, plateforme) a été désigné de façon complémentaire au médiateur chantier de la CUB. Il fait le lien entre les entreprises, les administrés, la CUB et la Ville.
- La Ville a pris les arrêtés nécessaires à la bonne réalisation des travaux : signalisation lumineuse, travaux d'assainissement, ouverture de chambre, pose de poteau, sondages, etc...
- 3 couloirs bus en site propre sont en projets : avenue de St Médard (Liane 37) / avenue de Libération (avenue St Médard et Magudas) / projet Liane 1+.
- Une aire de covoiturage, sur le principe de l'arrêt minute, est en projet à la station tramway fontaine d'Arlac.

- DESCRIPTIF DE L'ACTION
- Sur Mérignac, la ligne A du tramway, avec un terminus au centre ville et deux parcs relais, Marne et Arlac, constitue la pièce maîtresse des transports en commun sur la commune. De plus 19 lignes de bus quadrillent les quartiers et viennent compléter quotidiennement la desserte de la commune en direction de Bordeaux et vers les communes périphériques. La commune dispose également d'une station d'autopartage avec 2 véhicules.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : G. CHAUSSET, M. RECALDE
- AGENTS : E. FOURNIER, A. VILLAUME-LE, O. PASTOR-PINSOLLE



ACTION 5.1

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN CLIMAT – ÉNERGIE POUR LE TERRITOIRE (PCET)

OBJECTIFS

D'ici 2020 (dans la perspective du facteur 4) :

- Réduire de 20% la consommation énergétique sur le territoire
- Produire 20% de l'énergie consommée sur le territoire à partir d'énergie renouvelable
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
- Améliorer la qualité de l'air

MESURES CONCRÈTES

- Un bureau d'études a été recruté par la Ville pour un montant de 35 000 euros HT. Sa mission est d'accompagner la Ville sur le volet territoire du PCET (bilan carbone territoire). L'ADEME subventionne l'étude à hauteur de 20%. La fin de l'étude est programmée pour février 2013.
- Le territoire émet : 408 000 T eq Carbone et/ou 1 500 000 T eq CO2 tout compris avec l'aéroport.
- Sans l'aéroport : 175 000 T eq C et/ou 642 000 T eq CO2
- La phase de concertation interne a permis de mieux envisager l'articulation des actions plan climat avec celles déjà engagées par les services. Une phase de concertation externe en mai 2012 avec un panel tiré au sort a permis de dégager les grandes réflexions autour du plan climat.
- La ville a participé aux tables rondes préparatoires à l'élaboration des plans climat de la CUB et du Conseil Général de la Gironde et s'inscrit dans toutes les réflexions du futur Schéma Régional climat Air Energie (SRCAE), qui doit être pris en compte dans le SCOT et le PLU.
- Une étude de L'Agence Local de l'Energie et du Climat (ex ALEAB33) a montré le potentiel d'un réseau de chaleur à partir des réhabilitations des résidences Yser / Ardillos et des bâtiments publics à proximité (Hôtel de ville, Pin galant...). Suite à cette étude, une autre de faisabilité doit être engagée afin de notamment préciser les choix énergétiques (bois, géothermie...) et les aspects techniques et juridiques.

- DESCRIPTIF DE L'ACTION
- La réalisation d'un Plan Climat Energie pour les collectivités de plus de 50 000 habitants a été rendue obligatoire par le projet de loi Grenelle II. Ce document est envisagé comme le volet « climat » de l'agenda 21. Il synthétisera les contributions de la Ville en matière de lutte contre le réchauffement climatique en s'appuyant sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre mis en évidence dans le bilan carbone. Ce document s'attache également à l'amélioration de la qualité de l'air de la Ville

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M. RECALDE, P. GIRARD
- AGENTS : M. BONNELIE, M. RAIMBAULT



ACTION 5.2

APPLIQUER LES PRÉCONISATIONS DU BILAN CARBONE « PATRIMOINE ET SERVICES »

OBJECTIFS

- Assurer une bonne gouvernance en interne
- Réduire la dépendance énergétique de la Ville
- Réussir la transition vers la construction durable
- Rendre plus efficaces les déplacements
- Consommer moins et consommer mieux
- Évaluer et présenter les résultats et les économies en matière d'émissions de gaz à effet de serre

MESURES CONCRÈTES

- 8 actions commencées (32% des actions)
- Une réduction de la température des bâtiments de 1°C a été mise en oeuvre quand les systèmes de régulation ont été refaits dans les bâtiments. Mais la période de froid a contraint le service à remettre 1°C de plus.
- Le logiciel delta watt est en cours de reconfiguration. Il servira à élaborer des statistiques de consommation d'énergie, à cibler les bâtiments sur lesquels on doit agir et à intégrer les dossiers Certificat d'économie d'énergie.
- Les surfaces de toiture pouvant être louées à un prestataire pour installer des panneaux photovoltaïques ont été recensées. La Ville recherche un nouveau prestataire.
- La Mairie prend en charge une partie de l'abonnement des transports en commun de ses agents. Un pool de vélos et des tickartes sont à la disposition des agents
- Une étude est en cours sur le renouvellement du parc de véhicules et sur l'intégration de modèles électriques. Dans les critères de choix des véhicules, le nombre de grammes de CO2 émis est pris en compte. La Ville demande également les analyses de cycle de vie de ses véhicules, mais tous les fournisseurs n'en possèdent pas.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac a réalisé un bilan carbone de son patrimoine et de ses services. Il s'agit d'ici 2020 (dans la perspective du facteur 4) de réduire de 37 % les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités administratives et de consacrer 10 % du budget municipal d'investissement aux économies d'énergie.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M. RECALDE, P. GIRARD, J.-C. PRADELS, G. CHAUSSET
- AGENTS : M. BONNELIE, M. GAMBLIN, D. MERCERON



ACTION 5.3

POURSUIVRE LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION/ RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS PUBLICS INNOVANTS ET ÉCONOMES

OBJECTIFS

- Systématiser la démarche Haute Qualité Environnementale pour les opérations de construction, de rénovation ou de réhabilitation
- Vérifier la tenue des engagements en cours et en fin de chantier et pendant le fonctionnement

MESURES CONCRÈTES

- La ville a confié systématiquement depuis 2008 à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée (Global Ingénierie) les projets de construction/réhabilitation HQE-BBC : conservatoire, école Ferdinand Buisson, crèche du Burck, école Jean Jaurès, chartreuse, Pin Galant, relais des solidarités.
- La technicienne plan climat- énergie a remplacé l'AMO et suit actuellement les dossiers du centre socio-culturel Beaudésert, de la réhabilitation du château du Burck et de l'annexe du centre social de Capeyron.
- D'une manière générale, le bois semble de plus en plus favorisé dans les modes constructifs (pas d'indicateurs de mesure).
- Dans les modes de chauffage, les chaudières haute performance sont favorisées.
- Valorisation des certificats d'économie d'énergie avec Gaz de Bordeaux à hauteur de 10 000 € HT pour l'année 2011-2012, (soit 18 000 euros depuis 2009).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac intègre la démarche HQE et les critères des bâtiments basse consommation pour la construction de ses nouveaux bâtiments. Pour les opérations de rénovation/réhabilitation, l'objectif visé est d'intégrer au moins trois cibles performantes.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : P. GIRARD, J.-C. PRADELS
- AGENTS : M. GAMBLIN, D. MERCERON, M. BONNELIE



ACTION 5.4

APPLIQUER UN PLAN LOCAL D'ÉNERGIE EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

OBJECTIFS

- Diminuer de 20 % la consommation liée à l'éclairage public d'ici 2014 (valeur fin 2009 = 6512526 kwh)
- Impliquer les habitants afin de chercher à s'engager sur la voie du facteur 4 d'ici 2050, dans le cadre de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (soit 75 % de consommation en moins)

MESURES CONCRÈTES

- Des essais de lampes à LED ont eu lieu rue Bon Air avec 13 fournisseurs. Des mesures d'éclairage, des comparaisons sur les prix, les lieux de fabrication ont été effectués. Une demande de subvention a été envoyée au Conseil Régional pour expérimenter sur la rue Bon Air.
- Dans tous les parcs, les lumières se coupent automatiquement à 22h30.
- Les ampoules à incandescence utilisées dans les illuminations de Noël sont progressivement remplacées par des LED. En 2012, seules les illuminations de Pichey restent incandescentes. En 2013, toutes les illuminations seront en LED. Il est également envisagé des coupures des illuminations par programmation grâce à des boîtiers de commande.
- L'idée de la ré-expérimentation de l'extinction de l'éclairage nocturne est apparue dans les concertations publiques autour du plan climat.
- Un travail sur la rénovation des 320 tableaux de commande est en cours. Il permet d'envisager 5 % d'économie supplémentaire. Il s'agit d'adapter au mieux l'éclairage public avec les heures de nuit et d'éviter l'allumage automatique des lampadaires quand il n'y a pas besoin (certaines conditions météo...).
- Suite à une étude en interne pour installer des variateurs de puissance sur les axes principaux de la Ville, un appel d'offres est en cours pour équiper toute l'avenue François Mitterrand (de fontaine d'Arlac jusqu'à St Jean d'Illac).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville souhaite diminuer son impact carbone en limitant ses consommations d'énergie liées à l'éclairage public

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
• ELUS : G. CHAUSSET, P. GIRARD

- **AGENTS :** E. FOURNIER, J. DUBOURG, D. BERTOLLE, M. BONNELIE



ACTION 5.5

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC L'ESPACE INFO ÉNERGIE-CLCV ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE – ALEC

OBJECTIFS

- Établir une convention annuelle de partenariat qui fixe les engagements réciproques entre la Ville et les associations CLCV et ALEC
- Aider à l'acquisition de 100 chauffe-eau solaire par des méridionnais d'ici 2014

MESURES CONCRÈTES

- Pour 2012-2013, il est convenu un accompagnement de l'ALEC sur :
 - Suivi d'une étude de faisabilité réseau de chaleur sur le quartier centre ville Ardillos.
 - Information sur le calcul et l'estimation des certificats d'économie d'énergie
 - Accompagnement de toutes les copropriétés volontaires de Mérignac à réaliser des économies d'énergies dans le cadre de la charte ALEC/conseil syndical de copropriété volontaire
 - Suivi et accompagnement plus particulier de l'OPAH lancée par la ville sur les copropriétés du Burck : participation à la réalisation d'un cahier des charges techniques et accompagnement technique pour des réunions d'information aux copropriétés.
- Pour 2012-2013, il est convenu avec la CLCV :
 - Proposer aux habitants des séances d'information sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat
 - Participation aux manifestations organisées par la Ville en matière de Développement durable
 - Assistance au montage des dossiers Chauffe eau solaire individuel.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- A travers l'Espace Info Energie, dont elle assure la responsabilité l'association CLCV s'engage à proposer aux particuliers un lieu de conseil et d'information sur les énergies et les énergies renouvelables.
- L'ALEC accompagne la Ville de Mérignac dans sa politique énergétique.

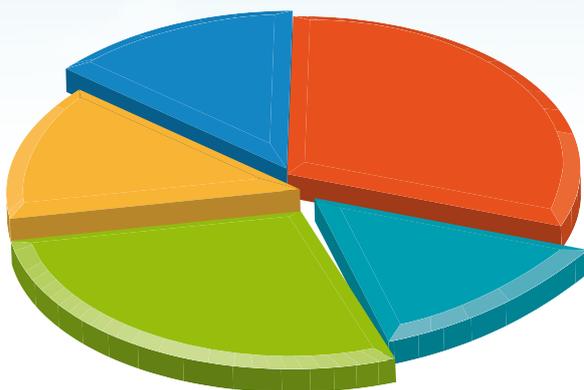
→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
• ELU : P. GIRARD
• AGENT : M. BONNELIE



FINALITÉ

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Maîtrise de l'étalement urbain (3)



Préservation des paysages
(trames vertes trames bleues) (1)



Préservation de la biodiversité (2)



Gestion durable de l'eau (1)



Prévention des déchets (1)

ACTION 1.2

EVOLUER VERS LA MULTIFONCTIONNALITÉ DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

OBJECTIFS

- Apporter de la diversité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain
- Améliorer l'architecture et le paysage dans les zones d'activités et secteurs commerciaux
- Aménager ces secteurs dans le respect des principes du développement durable

MESURES CONCRÈTES

- Dans le cadre de l'opération 50 000 logements, le périmètre d'étude a été étendu jusqu'à Mérignac Soleil. L'équipe Rem-Koolhaas a rendu ses propositions fin mars qui ont été présentées aux élus. Les travaux seront exposés au CAPC du 29 juin à fin novembre. Des études sur l'opérationnalité des propositions ont démarré en septembre 2012.
- La création d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre vers l'aéroport est une demande forte à l'échelle de la Ville. Ce transport en commun en site propre est inscrit au projet de territoire, au SCOT, et dans le SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) et bénéficiera des emplacements réservés adéquats dans le PLU. Des fuseaux sont étudiés avenues Kennedy et de la Somme.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville souhaite agir sur la mutualisation des espaces publics communs (parkings, transports collectifs, aires de services, etc.) ainsi que sur la densité et la mixité des constructions afin de redynamiser les secteurs d'activités commerciales depuis les Quatre Chemins jusqu'à la rocade et l'aéroport.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : C. BAUDRY, M. RECALDE, G. CHAUSSET

AGENTS : N. BOUCHAIN

F. DESCOUBES, M. DE PERSON



ACTION 2.1

VEILLER À UN AMÉNAGEMENT DURABLE DES ZONES COMMERCIALES ET D'ACTIVITÉS ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

OBJECTIFS

- Faire appliquer une charte intégrant des critères de développement durable dans la réhabilitation ou la création de zones d'activités
- Renforcer l'attractivité économique et les engagements du territoire en faveur de l'agenda 21
- Faire du développement durable un véritable élément de décision dans l'implantation de nouvelles entreprises

MESURES CONCRÈTES

- Une charte d'aménagement et de qualité environnementale du site Aéroparc a été réalisée par la CUB. Elle est très ambitieuse et prend en compte en plus des éléments classiques d'aménagement (transports, mobilité, environnement, paysages...) des éléments liés à la qualité de vie des employés (économie résidentielle : restauration, presse...)
- Une opération expérimentale est en projet à partir de la relocalisation d'une entreprise mérignacaise.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de travailler en partenariat avec les professionnels, la Communauté Urbaine de Bordeaux et les services municipaux à des critères de développement durable dans la rénovation ou la réalisation de nouvelles zones d'activités mais également de travailler sur la qualité environnementale des entreprises souhaitant s'implanter sur Mérignac.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE, A. ANZIANI, C. BAUDRY

AGENTS : M. DE PERSON, N. BOUCHAIN



ACTION 3.1

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE PAYSAGÈRE

OBJECTIFS

- Renforcer la qualité paysagère du territoire
- Identifier et préserver les trames verte et bleue
- Construire un référentiel pour guider l'aménagement sur les espaces public et privé

MESURES CONCRÈTES

- L'étude menée par le bureau d'études Artline est terminée, et a été présentée le 26 juin 2012 aux services qui devront la mettre en place (CTE, bureau d'études, instructeurs urbanisme). Il est prévu un passage au conseil municipal d'ici la fin de l'année ainsi qu'une présentation en assemblée générale des conseils de quartier.
- Concernant l'espace public, il s'agit de répondre à l'attente des habitants en matière d'espaces verts et de développer une trame verte de qualité permettant de relier les espaces naturels entre eux et avec le réseau extérieur à la Ville. La restauration du réseau hydrographique en faveur d'une trame bleue est également concernée.
- Un groupe projet interne a été mis en place pour le suivi de la charte paysagère.
- Sur les trames vertes, le service voirie souhaite expérimenter la certification des espaces verts d'accompagnement de voirie à travers le référentiel écojardin.

- DESCRIPTIF DE L'ACTION
- Il s'agit d'impulser une démarche qualité par des documents pédagogiques et incitatifs sur l'intégration paysagère des constructions, la protection de la végétation existante et locale ou encore la gestion des Espaces Boisés Classés pour les espaces privés.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M. RECALDE, C. BAUDRY, G. CHAUSSET
- AGENTS : E. FOURNIER, M. COMBRIE, N. BOUCHAIN, M. RAIMBAULT



ACTION 3.2

PRÉSERVER LA COULÉE VERTE

OBJECTIFS

- Contenir l'urbanisation dans ses limites actuelles
- Maintenir et mettre en valeur l'agriculture, la sylviculture, la viticulture et les activités équestres
- Préserver et mettre en valeur le paysage
- Préserver la biodiversité
- Développer un réseau de cheminements doux
- Favoriser l'implantation de maraichage de proximité en liaison avec les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne existantes sur le territoire

MESURES CONCRÈTES

- Le diagnostic a été réalisé et l'étude pour la mise en place d'un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains vient de se terminer. Des groupes de travail ont été mis en place afin de rédiger des fiches actions détaillées.
- La Ville et la CUB recherchent des itinéraires doux sur le domaine public pour éviter les blocages de certains propriétaires.
- La CUB a demandé à la Chambre d'agriculture un diagnostic sur l'activité agricole à l'échelle de son territoire (surface / exploitation...). Un rapport détaillé par commune est en cours de réalisation.

- DESCRIPTIF DE L'ACTION
- La zone de la coulée verte est un territoire complexe où les enjeux sont importants en termes de mitage urbain ou de lutte contre la déprise agricole...
 - La Ville souhaite définir les moyens publics et privés pour préserver et valoriser ce poumon vert.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M. RECALDE, C. BAUDRY, G. CHAUSSET
- AGENTS : E. FOURNIER, M. COMBRIE, N. BOUCHAIN, M. RAIMBAULT



ACTION 3.3

POURSUIVRE LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS, LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET L'ÉCO-CERTIFICATION DES PARCS

OBJECTIFS

- Maintenir une qualité de traitement de l'ensemble des espaces verts en application des principes de la gestion différenciée
- Tendre vers un plan de désherbage avec 0 produit phytosanitaire d'ici 2014 pour les espaces verts
- Poursuivre la restauration et la préservation de la biodiversité et sensibiliser à son respect.
- Poursuivre l'éco-certification des parcs municipaux

MESURES CONCRÈTES

- Saison 2010/2011 : 195 arbres hautes tiges et 150 baliveaux ont été plantés
- Saison 2011/2012 : 190 arbres hautes tiges plantés
- Changement de label : le service environnement souhaiterait pouvoir expérimenter le label éco jardin de l'association plantes et cités, notamment pour ce qui concerne les abords de voirie, les terrains de sport et pas exclusivement sur les parcs
- Le service des sports a utilisé 60L de désherbant en 2011. Aucun désherbage chimique des trottoirs par la voirie.
- Le service des sports a engagé des analyses sur ses terrains qui ont montré qu'ils étaient assez chargés en produits organiques. Le budget prévu pour les entretenir a donc été redirigé vers l'amélioration des pratiques ornementales. Le service des sports a participé à une réunion d'information sur la certification des espaces verts au jardin botanique et envisage de former les agents. L'objectif est d'avoir une personne certifiée par secteur afin d'agir sur les leviers utilisateurs et acheteurs.
- La Ville a planté de la prairie fleurie sur les zones stabilisées de parking (place Mondésir et rue du Jard) et a opté pour une volonté de semer des endroits plutôt que de les désherber.
- La ville a expérimenté l'engazonnement sur les rames de tram pour une meilleure diversité en ville.
- Atlas de la biodiversité partagé avec Pessac. Diagnostic réalisé par le CPIE 47 et qui révèle une bonne connaissance du patrimoine faune et flore sur le domaine public
- Dans le cadre d'écocert, des séances de sensibilisation au tri sélectif ont eu lieu tout l'été dans les parcs municipaux à destination du grand public. Le personnel a été formé de façon complémentaire.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac a mis en place une gestion différenciée de ses espaces verts. Elle permet de gérer au mieux les espaces verts en intégrant des objectifs écologiques précis et en tenant compte des moyens humains.
- En ce sens, la Ville a souhaité faire certifier sa démarche dans les parcs.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : G. CHAUSSET, T. TRIJOLET
- AGENTS : M. COMBRIE, C. TISON, H HUIN



ACTION 3.4

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE D'AIDE À LA DÉCISION PERMETTANT DE PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES ESPACES PUBLICS

OBJECTIFS

- Faire appliquer une charte intégrant des critères de développement durable en matière de travaux publics
- Faire du développement durable un véritable élément de décision dans l'attribution des marchés publics de la Ville

MESURES CONCRÈTES

- Cette action a fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet agenda 21 lancé par le Conseil Général de la Gironde en mai 2012. En attente des résultats

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Elaborer de manière concertée une charte de développement durable des travaux publics pour les opérations sur la commune, avec les professionnels, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le service des finances, avec des critères permettant d'évaluer concrètement les propositions des entreprises

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELU : G. CHAUSSET
- AGENTS : E. FOURNIER, A. VILLAUME-LE



ACTION 6.1

MAINTENIR LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIES D'EAU

OBJECTIFS

- Poursuivre la diminution des consommations d'eau des équipements publics et atteindre 30 % d'économies d'ici 2014 (par rapport à 2002)
- Mobiliser les habitants autour de cette problématique

MESURES CONCRÈTES

- Tous les bâtiments sont relevés une fois par mois. Tous les compteurs d'arrosage sont relevés 5 à 6 fois par an (saison avril-septembre). 80 % des bâtiments qui sont équipés représentent 95 % de la consommation d'eau. Les bâtiments les plus consommateurs ont été équipés en priorité.
- Une cuve de 40 m³ a été enterrée à proximité des serres municipales. Elle récupérera l'eau de pluie des 1000 m² de toiture.
- La Ville a envoyé en partenariat avec le conseil général, le SMEGREG et le, SIAEP du Blayais une demande de financement au projet européen Life. Ce projet vise à distribuer des kits hydroéconomiques à l'échelle de la ville et d'en organiser le suivi afin que les citoyens réalisent des économies d'eau. Le projet a été retenu par la Commission Européenne. Le cadrage du projet et son calendrier sont en cours de rédaction. Le projet a obtenu la meilleure note des projets français présentés

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac conduit depuis 2003 une politique volontariste d'économie et de gestion de l'eau sur ses bâtiments et ses équipements. La Ville souhaite aujourd'hui maintenir ses engagements mais également les diffuser auprès des habitants.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : G. CHAUSSET, M. RECALDE

AGENTS : S. TEULIE,
M. RAIMBAULT



ACTION 6.2

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS À LA SOURCE NOTAMMENT PAR LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

OBJECTIFS

- Participation à l'achat de 600 composteurs sur 3 ans
- Expérimenter le compostage collectif et les vermicomposteurs pour l'habitat collectif

MESURES CONCRÈTES

- 7 résidences volontaires ont démarré l'expérimentation en 2012.
- La Ville a aidé à l'acquisition de 124 composteurs individuels en 3 ans, soit un montant de subvention de 3687,31 €.
- Les ambassadeurs du tri sont intervenus de mi-juin à mi-juillet dans les parcs municipaux pour sensibiliser les habitants et le personnel au tri sélectif.
- La CUB reprend son aide à l'acquisition de composteurs fin 2012.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac a décidé de continuer sa politique d'aide financière pour les mérignacais souhaitant s'équiper de composteurs individuels et de bio-sceaux de cuisine.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

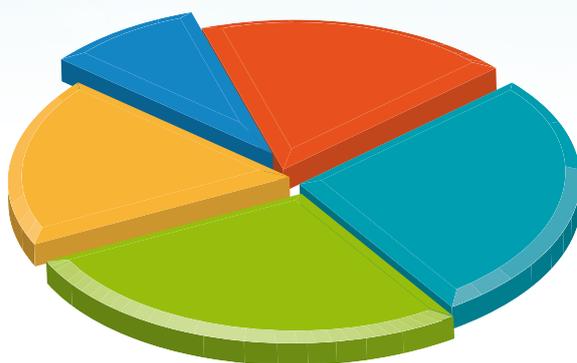
ELU : G. CHAUSSET

AGENTS : M. COMBRIE, S. TEULIE



FINALITÉ

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



Accès à une meilleure qualité de vie
et à un meilleur logement (2)



Accès à l'emploi et à la formation (3)



Accès à la santé (3)



Éducation pour un développement durable
de tous les publics, à tous les âges de la vie (2)



Accès à la culture (1)

ACTION 1.3

SOUTENIR LA CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE QUALITÉ SUR LA COMMUNE

OBJECTIFS

- Disposer d'au moins 30 % de logements conventionnés sur la commune, parmi lesquels au moins 25 % de logements sociaux en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)
- Permettre l'accès au logement pour les ménages les plus modestes (c'est à dire privilégier les PLAI ou PLUS plutôt que les Prêts Locatifs Sociaux (PLS))
- Inciter à l'intégration de logements sociaux pour des projets supérieurs à 2000 m² de SHON (et non pas 2500)
- Intégrer les critères d'éco-construction, notamment pour diminuer les coûts de fonctionnement des bâtiments (lutte contre la précarité énergétique) et améliorer le « vivre ensemble » (intégration de l'architecture dans la trame urbaine, santé environnementale, espaces publics...)
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle

MESURES CONCRÈTES

- La Ville porte une intention plus soutenue pour augmenter la production de PLAI. A ce titre, elle a par exemple réussi à atteindre un niveau de 30 % PLAI sur les Ardillos. Il est à noter que des critères de développement durable dans le règlement d'intervention ont été indiqués (lien avec action 1.1)
- La Ville porte également un projet de deux foyers de jeunes travailleurs : l'un à partir de la réhabilitation des logements de l'école de Bourran et l'autre prévu dans le PAE de la Glacière. Les permis de construire sont délivrés pour Bourran (20 logements), en septembre pour la Glacière (58 logements). Les travaux commencent en septembre 2012 pour le foyer de jeunes travailleurs de Bourran.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à mettre
- en œuvre le soutien financier
- au logement social locatif
- et à l'accession sociale validé en
- Conseil Municipal et de participer
- ainsi à l'objectif de production
- de 50 000 logements près des axes
- de transports en commun fixé
- par la Communauté Urbaine de
- Bordeaux, mais aussi
- de travailler sur l'accessibilité
- et la qualité des logements.
- La Ville de Mérignac souhaite
- que la cohésion sociale et la
- mixité sociale soient fortes
- sur son territoire.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : H. GEORGE, C. BAUDRY

AGENTS : N. BOUCHAIN,
P. VERDON



ACTION 2.3

DÉVELOPPER DES PROJETS D'INSERTION À TRAVERS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

OBJECTIFS

- Permettre le développement des nouvelles possibilités d'insertion pour les mérignacais les plus fragiles
- Promouvoir l'intérêt de l'économie sociale et solidaire auprès des partenaires et des habitants

MESURES CONCRÈTES

- Un projet de conciergerie d'entreprise s'est concrétisé par la création d'une entreprise d'insertion (club services), qui cherche à développer son activité auprès des associations, collectivités et entreprises. La mise en place de cette entreprise s'est faite en partenariat avec la fabrique à initiatives. Ce projet a reçu un coup de cœur du Conseil Général de la Gironde dans le cadre des trophées Agenda 21.
- Une étude sur la mise en place d'une régie de quartiers a été réalisée en partenariat avec les bailleurs, les habitants, les institutionnels. Sa mission se traduit par une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services. Un groupe projet sur 3 thèmes (place de l'habitant, territoire économique et social, marchés possibles). Au terme de ces réunions, l'absence d'un volume suffisant de marchés (120 000 à 150 000€) a remis en question le projet. La dynamique créée par le projet a permis d'engager une réflexion avec la fabrique à initiatives sur d'autres thématiques : revalorisation du papier, syndic de propriété « ESS », mobilité.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Des pistes de projets ont été
- formulées en matière d'économie
- sociale et solidaire à la suite d'une
- étude réalisée par un bureau
- d'études extérieur en 2009, ayant
- permis de croiser les besoins des
- entreprises, des usagers et des
- partenaires

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : J-M. GUILLEMBET

AGENT : M. BARRAU



ACTION 6.3

METTRE EN PLACE UN PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT

OBJECTIFS

- Informer le public sur les niveaux de bruit et leurs effets
- Adopter un plan de prévention et de réduction du bruit
- Travailler avec l'aéroport pour limiter les nuisances vis à vis des riverains

MESURES CONCRÈTES

- Un bureau d'études a été désigné et travaille à la mise en corrélation de la carte de bruit routier de la CUB et de la carte de bruit aérien réalisée par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) car les données des deux structures ne sont pas compatibles.
- Le Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement sera «mis à la disposition du public pendant deux mois» selon les termes du décret n°2006-361
- L'aéroport de Bordeaux-Mérignac a mis en place un observatoire du bruit lié aux aéronefs. Cet observatoire organise des réunions trimestrielles avec les associations de riverains, les collectivités, l'aviation civile...

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac s'attache à réaliser un Plan de Prévention du Bruit pour son territoire en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et à
- respecter les niveaux sonores réglementaires.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
ELU : M. RANSON
AGENT : B. LAFARGUE



ACTION 6.4

GARANTIR L'INFORMATION EN MATIÈRE D'IMPLANTATION D'ANTENNES

OBJECTIFS

- Informer de manière transparente les riverains sur les niveaux d'ondes électromagnétiques générées par les antennes relais
- Déclencher des mesures sur demandes

MESURES CONCRÈTES

- Les 4 opérateurs de téléphonie informent la Ville avant de déclencher une déclaration préalable à l'installation. La ville est quasi systématiquement sollicitée avant toute implantation et donne son avis quant à l'orientation et à l'implantation.
- La Ville diffuse l'information dans toutes les boîtes à lettres des riverains dans les 100 mètres autour du site projeté.
- Les administrés peuvent consulter les dossiers d'information à la Mairie et y poser toutes leurs questions. En cas de mécontentements, la Ville se positionne comme un médiateur entre l'opérateur et l'administré.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à assurer une installation concertée et harmonieuse des antennes relais sur la commune.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
ELU : M. RANSON
AGENT : B. LAFARGUE



ACTION 7.2

PORTER UN PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) EXEMPLAIRE ET RÉALISER LE PÔLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LE QUARTIER DE BEAUDÉSERT

OBJECTIFS

- Mobiliser les différents acteurs et services de la commune pour désenclaver le quartier de Beaudésert
- Améliorer l'image des habitants sur leur quartier et vis à vis de l'extérieur
- Accompagner l'amélioration du cadre de vie du quartier
- Augmenter le taux de réussite scolaire
- Mettre en lien l'école et les entreprises de l'aéronautique
- Faciliter les pratiques culturelles de proximité

MESURES CONCRÈTES

- Le PRE est engagé depuis décembre 2009. Une soixantaine de jeunes ont bénéficié d'un parcours de réussite éducative quel que soit le domaine de la réponse, sport, santé, accompagnement à la scolarité, loisirs, culture... En plus de parcours personnalisés, le PRE a mis en place un atelier « bricolage » parents – enfants durant lequel a été fabriqué une banquette de plus de dix mètres de long et qui aujourd'hui a pris place dans le quartier, le long du city stade.
- En 2012, une soixantaine d'enfants font toujours partie du dispositif. Des ateliers parents-enfants et des séjours familiaux sont organisés. L'axe parentalité est très marqué : les parents sont très associés à toutes les décisions concernant leur enfant. Des ateliers autour de la réalisation de mobilier adapté aux devoirs existent. Y sont associés parents, enfants, intervenant technique extérieur, intervenant spécialisé dans les relations parents enfants.
- Du théâtre forum, est envisagé sur les difficultés parents enfants.
- La construction d'un avion avec les habitants a débuté en septembre.
- Un atelier musique s'est tenu autour de percussions réalisées en bidons. Le conservatoire souhaite continuer à s'investir.
- Une cyberbase avec 14 ordinateurs a ouvert dans l'école Ferdinand Buisson en novembre 2011. Son utilisation est partagée entre l'école et le quartier. L'objectif est d'essayer de plus cibler les adultes car aujourd'hui la fréquentation est très ciblée sur les adolescents et les enfants.
- Il est envisageable d'imaginer un projet avec l'Espace Info Energie et Cap Sciences pour sensibiliser les enfants au développement durable et à des méthodes constructives écologiques (à partir de leur école).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à créer
- un lieu de promotion de la culture scientifique et technique,
- en partenariat avec l'association Cap Sciences, au sein de la l'école HQE Ferdinand Buisson. Il s'agit également d'apporter un soutien individualisé et personnalisé aux enfants et adolescents en fragilité, en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : S. CASSOU-SCHOTTE
- R. MARCHAND, C. DEDIEU
- AGENTS : P. DELANCHY,
- K. LE GOFF



ACTION 7.3

PROPOSER DES FORMATIONS AUX SAVOIRS DE BASE ET AUX TIC

OBJECTIFS

- Permettre aux plus démunis d'accéder aux droits communs
- Porter une attention particulière aux habitants des quartiers Politique de la Ville

MESURES CONCRÈTES

- Proposer des formations aux TIC

Année	Nb de Mérignacais	% quartiers
2009	118	52,5 %
2010	113	51,3 %
2011	118	48 %
2012 (juillet)	84	36 %

- La mission a été confiée à l'INSUP
- Il n'y a que sur cette action qu'il est noté d'atteindre au moins 50% de public issus des quartiers CUCS
- Coût annuel : NTIC : 59500 €

- Lutter contre l'illettrisme

- La plateforme accueil, évaluation linguistique, orientation et suivi a été reprise par le Centre de ressources Aquitain et de Liaison pour les Associations et les Porteurs de projets à partir de mars 2011 après l'arrêt par le Centre d'Orientation Sociale fin 2010

- Effectif de la plateforme :

2010	57 mérignacais
2011	72 mérignacais
2012 (juillet)	51 mérignacais

- Favoriser la remise à niveau des compétences clés (remise à niveau – savoirs de base)

Année	Nb de Mérignacais	% quartiers
2009	221	33 %
2010	143	43 %
2011	112	34 %
2012 (juillet)	73	43,8 %

- Cours de français par les Centres Sociaux (Capeyron, Burck et Beaudésert)

Année	Nb de Mérignacais	% quartiers
2009	137	60 %
2010	141	56 %
2011	131	112 %

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac met en place pour les plus démunis des actions de lutte contre l'illettrisme et de formation aux TIC afin que cela ne constitue pas des critères d'exclusion ou de discrimination.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELU : J.-M. GUILLEMBET
- AGENT : M. BARRAU



ACTION 9.1

ÉLABORER ET FAIRE VIVRE UN PLAN LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ (PLPS)

OBJECTIFS

- Favoriser les actions de promotion de la santé vers des publics ciblés
- Informer les Mérignacais sur les comportements favorables à la santé
- Coordonner des actions de promotion de la santé sur la Ville
- Communiquer de manière efficiente sur la santé

MESURES CONCRÈTES

- Le plan local de promotion de la santé a été validé par le conseil municipal en février 2011.
- Un espace info santé est ouvert depuis le 27 mars 2012. Il est accessible aux professionnels de la Ville (éducation nationale, médecins, professionnels de la santé, structures d'animations, agents de la ville...) et se positionne comme un lieu d'information (documentation) et un support pour le montage de projets autour de cette thématique (outils pédagogiques, appui méthodologique). L'espace est aujourd'hui tenu par une personne en service civique.
- 2 ateliers santé ville (ASV) fonctionnent.
- Le Burck : Suite à une enquête habitants sur la santé, le sommeil apparaît dans les 2 thèmes les plus sollicités. Une conférence sur la qualité de l'air intérieur et un temps de travail sur le sommeil ont été tenus. Des ateliers avec une décoratrice d'intérieur ont été lancés pour appréhender la question du bien être chez soi. Les services civiques santé et développement durable ont dispensé 2 séances d'informations sur la qualité de l'air intérieur au centre social.
- Beaudésert : une pièce de théâtre a été créée pour relativiser la consultation chez le spécialiste. Cette action est née des constats relevés dans le PRE (rapport à la médecine complexe) et des ASV (adultes ont une méconnaissance des spécialistes : questions d'accès et de culture). Des financements de l'ACSE ont permis d'étudier la faisabilité d'un centre pluridisciplinaire de soins dans la maison de santé.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac a souhaité faire de la santé un axe fort de son engagement politique et la transcrire au sein d'un Plan Local de Promotion de la Santé. Le PLPS vise à améliorer l'accès à la prévention et aux soins en réduisant les inégalités territoriales de santé.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : J. LEAO

AGENT : V. DUPRAT



ACTION 10.1

ÉLABORER COLLECTIVEMENT DES PROJETS PÉDAGOGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

OBJECTIFS

- Travailler en partenariat avec les équipes pédagogiques de l'ensemble des établissements scolaires afin de les accompagner à la définition d'un projet pédagogique spécifique de développement durable
- Améliorer les pratiques de fonctionnement en interne et mobiliser les parents d'élèves

MESURES CONCRÈTES

- Un travail d'état des lieux a été effectué par une personne en service civique afin de mieux préciser le rôle et les attentes de la Ville en matière d'éducation au développement durable.
- Le manque de sous-compteurs dans les structures pose un problème pour le suivi des consommations. Cette question est apparue dans les concertations citoyennes du plan climat.
- La ville suit les comités de pilotage des établissements en agenda 21 (2 écoles, 2 collèges et un lycée) et reçoit les comptes-rendus.
- Le collège Capeyron a été retenu auprès du Conseil Général pour être accompagné dans la mise en place d'un agenda 21.
- Le collège de Bourran a réalisé des sensibilisations au tri sélectif avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).
- Le lycée Daguin a reçu 1 trophée Agenda 21 en 2010 par le Conseil Général pour son action sur le bassin d'Arcachon.
- Le lycée Dassault porte un projet sur l'élaboration d'un biocarburant depuis 2009. Il a d'ailleurs été récompensé par un trophée du CG la même année.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à définir de manière concertée avec les équipes pédagogiques un plan d'actions de développement durable pour chaque établissement scolaire

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : R. MARCHAND,
M. RECALDE

AGENTS : F. JOVER,
E. LAZARINI, B. TOGNINI



ACTION 10.2

METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS ET ACTIONS FAVORISANT L'ENGAGEMENT DES 12-25 ANS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Passer de 2 dispositifs en 2010 à 4 en 2014
- Mobiliser une part importante de jeunes méridionnais dans les actions, projets municipaux et ceux des partenaires (au moins 10 % d'ici 2014)
- Mobiliser une part importante d'acteurs jeunesse (ville et partenaires)

MESURES CONCRÈTES

- L'équipe du Bureau Information Jeunesse conseille les jeunes dans la prise en compte du développement durable dans leur projet que ce soit sur leur mode de transports, leur vie quotidienne (tri sélectif, alimentation équilibrée...) ou les loisirs qu'ils comptent réaliser durant leurs vacances.
- Le dispositif « sac à dos » a concerné 30 jeunes en 2010. 25 en 2011. Une soirée de mise en avant des projets réalisés a lieu à la Toussaint.
- 2 projets initiative jeunes en 2012 : écolobolontariat en Islande et « dansez poussières »
- Actions complémentaires : 5 jeunes en Service civique sur 2011-2012 (développement durable, santé, réussite éducative, jeunesse, culture)
- 1 projet commun a été porté : infobox à destination des lycéens sur les différentes thématiques de leur service civique.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac souhaite sensibiliser les jeunes âgés de 12 à 25 ans au développement durable dans leurs pratiques quotidiennes. Elle souhaite s'appuyer sur ce vecteur pour augmenter leur participation dans la vie citoyenne.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : S. CASSOU-SCHOTTE
C. SAINT MARC, M. RECALDE
- AGENTS : B. TOGNINI,
JM COLOMBAIN



ACTION 11.1

ELABORER UN AGENDA 21 DE LA CULTURE POUR MÉRIGNAC

OBJECTIFS

- Rendre la culture accessible au plus grand nombre
- Proposer une offre accessible, diversifiée et basée sur la diffusion et la création
- Mettre en réseau les acteurs locaux de la culture et développer des actions communes à travers un projet fédérateur

MESURES CONCRÈTES

- Au regard du travail de définition de cette action, il a été convenu de provoquer de nouvelles réunions pour préciser tous les thèmes et tendre vers un réel agenda 21 de la culture plus que vers un catalogue d'actions s'y rapportant de près ou de loin.
- On peut notamment évoquer en 2012, la reprise des cafés culturels, et l'intégration du Développement durable dans la programmation des Escales d'été

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Dans la suite des propositions développées dans le cadre du Grand Cercle de la Culture et des cafés culture, la volonté de mettre en place un agenda 21 de la culture a progressivement émergé, afin d'affirmer la place des activités culturelles dans la vie locale.
- Il est donc prévu d'inscrire la démarche de la Ville dans la dynamique approuvée en 2004 à Barcelone dans le cadre des Cités et Gouvernements Locaux Unis.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELU : D. MARGNES
- AGENTS : M. CHAPEAU,
I. BOURGEOIS, M. DOREMUS



IMPLIQUER LES HABITANTS DES QUARTIERS DANS L'ANIMATION DE LEUR VIE LOCALE

OBJECTIFS

- Disposer dans chaque quartier d'un habitant référent et ressource vis à vis de l'agenda 21
- Mobiliser le plus grand nombre d'habitants dans des projets de quartier
- Mener des actions dans chacun des quartiers prioritaires pour revaloriser la perception des habitants et des autres quartiers

MESURES CONCRÈTES

- Il n'existe pas de groupes de travail agenda 21 en tant que tel dans les conseils de quartier mais ils font des propositions sur l'aménagement urbain, la gestion des équipements, les végétaux, l'intergénération, l'appropriation d'espaces publics comme les vergers ou les jardins partagés, la circulation dans leur quartier. Les conseils de quartier font des propositions à la Ville.
- Une mobilisation a été réalisée sur la Résidence des Pins. Il faudra s'interroger sur la zone Ardillos, Yser, Cipoli. (Voir 1.1)
- Suite au travail mené avec l'association Bruit du Frigo, le pôle de services publics de Beaudésert est en cours de construction.
- Le Burck
 - En lien avec un projet sur la précarité énergétique, un projet de sensibilisation sur les petites réhabilitations par les habitants est en cours de construction. Il s'agirait également de mettre en place de façon parallèle, un Système d'Echange Local avec le centre social. Celui-ci investirait dans du matériel et les habitants s'échangeraient les compétences en petits travaux d'aménagements (peinture contre plomberie...). (Voir 13.1)
- Beutre :
 - Projet « murmure » est terminé. La compagnie a monté un spectacle après 6 mois de collecte d'information et de rencontre des habitants.
 - En projet, une mobilisation des habitants autour du projet de la plaine des sports.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac souhaite que les habitants des quartiers s'impliquent dans le développement durable que ce soit à travers les opérations de renouvellement urbain, les conseils de quartier ou les projets d'écoquartier.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

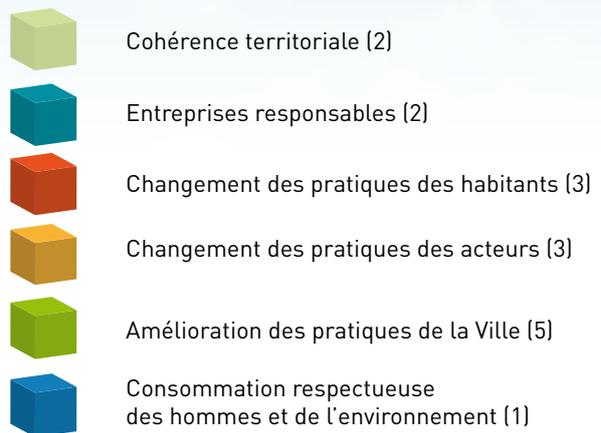
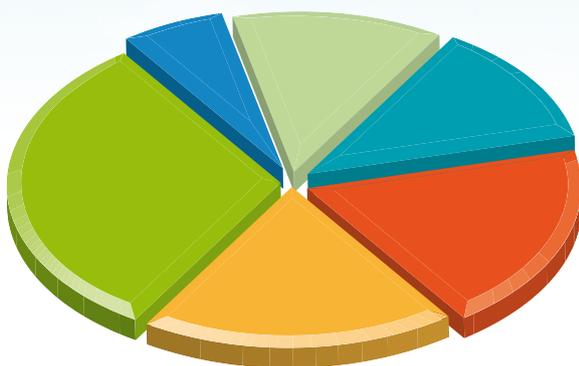
ELUS : B. LE ROUX
M. RECALDE, J.-C. PRADELS,
S. CASSOU-SCHOTTE

AGENTS : P. DELANCHY,
V. SIMOES, P. VERDON



FINALITÉ

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Les chiffres des graphiques correspondent au nombre d'actions dans la thématique.

ACTION 2.2

INSTAURER DES APPELS À PROJET PERMETTANT LA VALORISATION « D'ENTREPRISES 21 »

OBJECTIFS

- Valoriser les professionnels vertueux
- S'appuyer sur ces entreprises, commerces ou artisans pour inciter au changement de pratiques et mobiliser le plus grand nombre d'acteurs de la vie économique dans la démarche agenda 21
- Accompagner la création d'entreprises et susciter des innovations

MESURES CONCRÈTES

- Suite à un appel à projet lancé par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Ville de Mérignac a organisé conjointement avec le Club des entreprises un challenge d'excellence local visant à récompenser la responsabilité sociétale des entreprises.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à valoriser les démarches exemplaires des entreprises, des commerçants et artisans de la Ville

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE, JM BERTRAND

AGENTS : M. DE PERSON, V. SIMOES, M. RAIMBAULT



ACTION 2.4

VALORISER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ATTRAIT DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET DES MARCHÉS DE PLEIN AIR

OBJECTIFS

- Promouvoir le rôle des commerces et des artisans de proximité dans la vie de quartier
- Inciter aux déplacements alternatifs à la voiture pour des achats de proximité
- Communiquer sur l'accessibilité, la convivialité et les pratiques responsables des marchés de plein air

MESURES CONCRÈTES

- Un totem indiquant les commerces et la voie piétonne du centre ville est en cours d'installation.
- Un quizz valorisant les bonnes pratiques des commerçants sur le marché été réalisé pendant la semaine du développement durable
- A noter également la présence des aiguilleurs 21 pendant 1,5 mois tous les samedis matins sur les deux marchés.
- Pendant un marché du mercredi matin, diffusion d'un questionnaire sur le plan climat.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac souhaite valoriser les actions des commerçants présents sur ses 3 marchés de plein air et inciter les habitants à se rendre dans les commerces de proximité pour effectuer leurs achats

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : J-M. BERTRAND, M. RECALDE

AGENTS : V. SIMOES, M. RAIMBAULT



ACTION 2.5

ELABORER COLLECTIVEMENT UNE CHARTE DE L'ÉCO-COMMERÇANT / ÉCO-ARTISAN

OBJECTIFS

- Mobiliser le plus grand nombre de commerces et les artisans de proximité autour des pratiques responsables
- Repérer, valoriser et encourager les démarches exemplaires
- Valoriser le commerce de proximité comme acteur de développement durable
- Rendre plus attractifs les produits et services respectueux de l'environnement
- Inciter à des économies d'énergie au sein des commerces de produits frais (meilleure gestion des zones chauffées et des zones réfrigérées)

MESURES CONCRÈTES

- Un quizz permettant de pré-tester l'action a été réalisé pendant la semaine du développement durable. Il en ressort que cette idée attise la curiosité des personnes interrogées malgré le peu de connaissance sur le sujet. Les thèmes évoqués comme actions prioritaires concernent
 - les consommations d'énergie et les déchets.
 - Les commerçants ont été informés et invités à participer à la réunion de lancement du plan climat lors de la distribution des affiches.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac souhaite rédiger avec l'ensemble des partenaires une charte visant à sensibiliser les commerçants et les artisans au développement durable.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : J-M. BERTRAND
- M. RECALDE
- AGENTS : V. SIMOES
- M. BONNELIE
- M. RAIMBAULT



ACTION 4.2

PROMOUVOIR L'ÉCO-MOBILITÉ ET LES PLANS DE DÉPLACEMENTS

OBJECTIFS

- Promouvoir toutes les formes d'éco-mobilité dans le cadre des déplacements professionnels et domicile / travail ou domicile/école
- Présenter l'ensemble des solutions alternatives à la voiture et les possibilités d'intermodalité sur le territoire
- Proposer un code de la rue « mérignacais » : guide du partage de la rue et de l'écomobilité
- Faire en sorte qu'au moins 25 % des agents utilisent des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transport en commun, vélo, marche, etc), contre 10 % aujourd'hui

MESURES CONCRÈTES

- Un stagiaire a réalisé une maquette du code de la rue sur un système ludique de questions/réponses. Il a imaginé prendre un écureuil comme emblème. Il faudrait engager un travail partenarial avec le Pôle Urbain des Mobilités Alternatives de la CUB pour approfondir la question.
- 2 lignes de pédibus existent à Arlac et 1 en centre ville.
- Une manifestation s'est tenue le 21 septembre matin pour relancer le plan de déplacement du personnel. Une géo localisation des agents municipaux a été présentée lors d'un accueil café équilibré (mission santé).
- Une opération tous à vélo a été portée par les missions agenda 21 et santé en collaboration avec la Ville de Pessac et les Centres sociaux d'Arlac, du Burck et d'Arago.
- Une expérimentation sur une entreprise mérignacaise est envisagée sous réserve de financements de l'ADEME. (Voir 15.4).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville incite la population à limiter l'utilisation de la voiture individuelle en favorisant le développement de plans de déplacement scolaires, d'administration et d'entreprise.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M.RECALDE,
- G. CHAUSSET, R. MARCHAND
- AGENTS : E. FOURNIER ,
- C. DESAIGUES, M. BONNELIE,
- M. RAIMBAULT



ACTION 11.3

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DÉVELOPPER DES STRUCTURES SPORTIVES DE PROXIMITÉ

OBJECTIFS

- Rendre visible les actions menées par le service des sports en matière de gestion responsable des sites et de rénovation du patrimoine
- Proposer une offre sportive accessible à tous, à travers des équipements de proximité et des possibilités de pratiques libres et gratuites

MESURES CONCRÈTES

- Un système de suivi des relevés de compteurs d'eau a été systématisé. Les compteurs des stades, gymnases et salles sont relevés une fois par mois et comparés aux précédents. Désormais, les responsables de secteur des sports relèvent et comparent les résultats avec les feuilles de référence précédentes. Les relevés sont plus justes et les personnes sont plus responsables.
- La direction a baissé sa consommation de produits phytosanitaires, notamment en raison de la mise en place de structures synthétiques. En 2012, le service des sports n'a utilisé que 60 litres de désherbants.
- Les études ont commencé pour la réalisation d'un city stade dans le quartier de Capeyron.
- Il est prévu de réaliser sur le quartier de Beutre en 2013, 2 cours de tennis en béton poreux, un hat trick (foot), et un circuit de jogging.
- Action complémentaire :
 - La Ville a été reconnue « Sport pour tous » en 2011. La ville souhaite candidater pour la 5^{ème} étoile sport pour tous notamment grâce à ses actions sport/santé (24 h de marche contre le cancer, conférence sur la mort subite du sportif, lutte contre l'obésité).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

A la suite des études réalisées par ECOCAMPUS sur le potentiel d'économies d'énergies sur le patrimoine communal et par « Accessemétrie » sur l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes handicapées, le service des sports mène un programme pluriannuel de réhabilitation des équipements sportifs.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : T. TRIJOLET

AGENTS : H. HUIN, C. CHINO



ACTION 11.4

ÉLABORER UNE CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

OBJECTIFS

- Mobiliser le plus grand nombre d'utilisateurs d'équipements communaux dans des pratiques responsables.
- Repérer, valoriser et encourager les démarches exemplaires
- Associer le personnel municipal dans la construction d'un projet de développement durable pour chaque établissement scolaire

MESURES CONCRÈTES

- 2 séances de sensibilisation sur le tri sélectif ont été mises en place avec la CUB pour les personnels de restauration et d'entretien de la vie scolaire (30 agents).
- Des séances de sensibilisation au tri sélectif ont eu lieu en juillet dans les parcs municipaux à destination du grand public. Le personnel a été formé de façon complémentaire.
- Une affiche de sensibilisation sur les écogestes du sportif méridional a été réalisée et affichée dans les gymnases de la Ville. Elle vient en complément de l'écoguide du sportif méridional.
- Un plan de formation est actuellement en cours pour former l'ensemble des personnels d'entretien à l'entretien écologique des locaux (microfibres, changements des produits...). (voir 12.5)
- Pour les écoles, l'absence de sous-compteurs ne permet pas de mettre en avant l'exemplarité des structures.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les services municipaux souhaitent afficher clairement les engagements pris par la Ville en matière de développement durable afin que chacun les respecte lorsqu'il utilise les bâtiments municipaux.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE,

T. TRIJOLET,

S. CASSOU-SCHOTTE

AGENTS : D. MERCERON, H. HUIN

F. JOVER, M. BONNELIE,

M. RAIMBAULT



POUR SUIVRE LA QUALITÉ DES SERVICES APPORTÉS AUX ADMINISTRÉS À TRAVERS UNE DÉMARCHE CERTIFIÉE

OBJECTIFS

Qualiville

- Disposer d'au moins 4 services certifiés qualiville d'ici 2014
- Proposer de nouveaux services
- Développer de nouveaux partenariats avec les acteurs publics et privés présents sur le territoire

Services aux personnes à domicile

- Réaliser le second projet de service pour la période 2011-2015
- Entamer une démarche de certification en 2014

MESURES CONCRÈTES

- Le service Petite Enfance et la direction de l'aménagement urbain ont été labellisés en juin 2011. Une démarche qualité plus globale avec les familles et les enfants va être engagée en 2012. La démarche a été présentée en réunion de cadres internes.
- Pour le service aux personnes à domicile :
 - La dernière auto évaluation date de 2010. Elle était à destination des personnes suivies par les aides à domicile. Une enquête a été réalisée en 2008 avec le service aide à domicile, une est envisagée en 2013. Toutefois, l'agrément qualité a été renouvelé en 2011 pour le service aide à domicile en prestataire et en mandataire.
 - Un axe de travail est engagé sur les interventions, c'est-à-dire sur la reconnaissance du temps de trajet dans le temps de travail pour les aides à domicile. Cela permettra que la prestation soit réalisée dans sa totalité pour le bénéficiaire.
 - La Ville travaille en collaboration étroite avec les associations vie et santé Mérignac et l'AGAPA. Des actions sont aussi mises en place dans le cadre du plan local de la santé.
 - Des animations à destination de l'ensemble des retraités présents sur le territoire ont été mises en place notamment sur le sport (gym...), la culture (chorale de personnes âgées) et le développement durable (visites de sites)
 - Les encadrantes ont été formées au Conseil Général sur l'alimentation, les produits d'entretien et le matériel.
- Actions complémentaires :
 - Une sollicitation des services pour intégrer le Développement durable au forum des seniors en 2013.
 - Une animation prévue fin 2012 visant à mesurer le niveau de sensibilisation des personnes âgées : quel décalage de référence culturelle sur la question ? Développement durable ou bon sens paysan ? Le projet peut être mis en lien sur la mémoire locale.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Certification Qualiville

- La ville de Mérignac est certifiée QUALIVILLE depuis mai 2009. La certification « QUALIVILLE » porte sur les relations quotidiennes des habitants et des services municipaux (Accueil, information, orientation, délivrance d'actes administratifs...). Ce certificat QUALIVILLE est délivré par AFNOR Certification pour une durée de trois ans, avec un audit de suivi annuel permettant de s'assurer du respect de 18 engagements. La Ville souhaite continuer la démarche de certification « Qualiville ».

Certification Services aux Personnes à Domicile

- Le CCAS de Mérignac a engagé une démarche de projet de service visant l'amélioration de ses services en direction des personnes âgées. Cette amélioration s'inscrit dans le cadre d'une démarche qualité reposant sur une certification NF X 50-056 ; services aux personnes à domicile délivrée par l'AFNOR Certification

→ PORTEURS DE L'ACTION

ELUS : A-E. GASPARD,

V. LAURAND,

J-M. GUILLEMBET

AGENTS : C. DESAIGUES,

D. ESCOUBES, C. FOURNAT,

N. GALBAT, T. MARCHESSEAU,

N. BOUCHAIN



ACTION 12.2

DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJECTIFS

- Former les agents des différents services sur le code des marchés publics et le développement durable
- Disposer dans la plupart des marchés d'une fiche « verte » témoignant de la prise en compte du développement durable dans le cahier des charges et le rapport d'analyse des offres.

MESURES CONCRÈTES

- Un guide de procédure interne est en cours d'élaboration. Il vise à aider les différents services dans la rédaction d'un marché, de sa définition du besoin à sa passation. Le guide comportera également des fiches techniques pratiques. Il sera vu avec chaque service ou direction. Il prévoit la mise en place d'une nouvelle gouvernance interne. Un référent devra être identifié dans chaque direction après chaque rencontre des services. Le guide prévoit un article développé sur la prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans le choix de l'offre ainsi qu'un recensement des marchés intégrant ces problématiques.
- En 2010, par exemple, deux marchés avec des critères de développement durable ont été passés sur la dotation vestimentaire et la crèche du Burck. En 2011, le marché sur les fournitures scolaires intégrait des fournitures écologiques. En 2011-2012 : communication agenda 21. 2013 : mobilier écologique / acquisition de photocopieurs.
- La ville participe au réseau des acheteurs responsables (1 réunion en 2011). 1 article dans la newsletter en 2012.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION
La ville de Mérignac souhaite généraliser la prise en compte de critères développement durable dans ses achats et marchés et mettre en place une nouvelle gouvernance interne.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : D. ESTAY, P. GIRARD
AGENTS : J. PLATTELET, P. ULM
P. SECCO, C. LAGARDE



ACTION 12.4

DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION MUNICIPALE INTÉGRANT LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Optimiser les supports de communication et valoriser les supports numériques
- Disposer d'une imprimerie municipale exemplaire dans ses pratiques et son fonctionnement

MESURES CONCRÈTES

- L'imprimerie a obtenu le label Imprim'vert en mars 2012. En plus, des efforts effectués sur les process, des efforts sur les économies d'énergie vont être réalisés (pose d'un sous-compteur). Afin de diminuer les coûts et les déchets, l'imprimerie utilise aussi des chiffons MEWA.
- L'imprimerie aura à sa disposition un kit de communication sur le label et devra informer les utilisateurs. La charte utilisateur (services, centres sociaux, associations sportives, culturelles caritatives) doit être réalisée. On pourrait imaginer la coupler avec une formation sur l'éco-communication avec une publication lors des portes ouvertes de l'imprimerie.
- En application depuis janvier 2010. la numérisation des cartons d'invitation a généré une baisse de 70% des quantités de carton d'invitation utilisées pour les manifestations gérées par les relations publiques. Cette mesure commence à être légèrement remise en cause en raison des inondations des boîtes mails. Une réflexion est à mener sur une diffusion plus ciblée des invitations.
- Le service des relations publiques utilise moins de fournitures jetables dans ses réceptions.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La ville de Mérignac cherche à économiser les impressions papier et travaille sur le développement de différents supports numériques attractifs : site internet, newsletters, réseaux sociaux, blogs, etc. Les publications municipales sont d'ores et déjà éditées sur du papier recyclé et selon des procédés respectueux de l'environnement.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Elus : B. LE ROUX, M. RECALDE
Agents : B. GAUBAN,
V. BOUGANT, N. BIZET



ACTION 12.5

FORMER LES AGENTS AUX COMPORTEMENTS ÉCO-CITOYENS

OBJECTIFS

- Former au moins 300 agents au tri des déchets d'ici 2014
- Former 40 agents parmi les plus utilisateurs de véhicules municipaux à l'éco-conduite
- Envisager des formations pour les futurs utilisateurs d'équipements municipaux à vivre dans des bâtiments performants énergétiquement

MESURES CONCRÈTES

- Depuis 2009, 242 agents ont visité le centre de tri Astria.
- Les 4 travailleurs sociaux ont été formés à la précarité énergétique avec le CNFPT par le CCAS.
- 67 ATSEM vont être formés en décembre à l'utilisation rationnelle et écologique des fournitures scolaires dans le cadre d'une démarche de développement de l'écoresponsabilité des écoles.
- 268 agents formés (92,5%) à l'entretien écologique des bâtiments :
 - impact des molécules chimiques sur la santé et la qualité de l'air intérieur
 - nouveaux produits et techniques alternatives mis en place à la mairie et leur reproductibilité chez eux
 - Efficacité de la démarche de nettoyage sain

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à développer en partenariat avec le CNFPT, des organismes de formation spécifiques ou des prestataires extérieurs des sessions de formation sur le tri des déchets, l'écoconduite, la vie dans des bâtiments de qualité environnementale et d'une manière générale sur les bonnes pratiques.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : B. LE ROUX, P. GIRARD
AGENTS : J-C CAVALERIE



ACTION 12.6

DÉVELOPPER EN INTERNE LA DIFFUSION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Inscrire dans les supports de communication interne une rubrique participative dédiée au développement durable
- Relancer le groupe de travail des agents 21 pour la diffusion des pratiques de développement durable en interne

MESURES CONCRÈTES

- 70 entretiens effectués pour réaliser un état des lieux et rédiger un plan de communication. Le plan a été validé en février 2012. Il comporte 5 axes, 40 objectifs opérationnels, 70 outils. Le premier est une lettre d'information interne depuis avril. L'agenda 21 bénéficie d'une rubrique dans ces supports et d'un accompagnement rapproché sur toute la communication interne : manifestation semaine de la mobilité, petite enfance, imprim'vert, rapport Développement durable, plan climat.
- Les Agents 21 ont été sollicités pour un brainstorming visant la mise en place de panneaux agenda 21 dans la ville ainsi que pour la concertation interne plan climat
- Une manifestation s'est tenue le 21 septembre matin pour relancer le plan de déplacement du personnel. Une géolocalisation des agents municipaux a été présentée lors d'un accueil café équilibré (mission santé). Résultat : + 10% de demandes d'abonnement au réseau TBC, soit de 120 à 132 agents concernés par l'aide municipale.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville forme ses agents à des gestes écocitoyens quotidiens. Il s'agit de façon parallèle de mettre en lumière les actions de développement durable lancées en interne et de donner du sens et une valorisation aux projets portés par les agents.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : B. LE ROUX, M. RECALDE
AGENTS : M. LACOUR,
M. RAIMBAULT, agents 21



ACTION 13.3

RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE PAR LA PRATIQUE DU JARDINAGE

OBJECTIFS

- Accompagner le développement des potagers pédagogiques dans les écoles et les structures para-municipales volontaires
- Créer des jardins familiaux ou partagés
- Rechercher le lien intergénérationnel et la cohésion sociale
- Inciter les habitants à respecter la biodiversité et à jardiner plus écologique

MESURES CONCRÈTES

- 2 jardins partagés (voir 13.1)
- Un jardin potager pédagogique a été créé au Parc de Bourran,
- Un verger a été mis en place dans le Parc de Bourran et un est en projet place Eugène Scribe (parc du château)
- La semaine du Développement durable a été l'occasion de sensibiliser la population au jardinage écologique et à la construction de nichoirs à auxiliaires.
- Concours jardins balcons et jardins fleuris avec un prix spécial développement durable.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Que ce soit dans un Parc, sur une friche ou dans des jardinières, la Ville de Mérignac souhaite amener le jardinage et des pratiques collectives partout dans la ville. Facteur de cohésion et lien entre les personnes, c'est aussi l'occasion de découvrir des saveurs et de partager les savoir-faire.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : G. CHAUSSET, M. RECALDE

AGENTS : E. FOURNIER, M. COMBRIE, V. SIMOES, M. RAIMBAULT



ACTION 15.2

ACCOMPAGNER ET METTRE EN RÉSEAUX DES ACTIONS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Disposer de 12 acteurs investis concrètement dans une démarche de développement durable d'ici 2014 (contre seulement 4 aujourd'hui)
- Mettre en synergie les acteurs de l'éducation au développement durable à l'échelle du territoire mérignacais

MESURES CONCRÈTES

- Des démarches sont engagées sur :
 - les centres sociaux : Cap Léo, Domaine de fantaisie et Arlac
 - le collège des Eyquems et de Capeyron
 - les écoles du Burck et Jules Ferry
 - 5 établissements scolaires engagés
 - 9 écoles ont bénéficié des aides de la CUB sur l'année scolaire

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- L'éducation au développement durable concerne plusieurs acteurs à l'échelle de la Ville. Il s'agirait de les mettre en réseau afin de coordonner des méthodes et de mutualiser des outils pédagogiques d'accompagnement des établissements scolaires développés par la Ville, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Département et la Région (pour une multiplication des agendas 21 locaux).

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE, R. MARCHAND, S. CASSOU-SCHOTTE

AGENTS : F. JOVER, P. DELANCHY, N. GALBAT, M. RAIMBAULT



ACTION 15.3

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA 21 DE LA CUISINE CENTRALE AVEC LA VILLE DE BORDEAUX

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche globale et cohérente de développement durable au sein du SIVU de Bordeaux - Mérignac
- Disposer de 20 % de produits biologiques dans les repas d'ici 2014 (contre 10 % en 2009)

MESURES CONCRÈTES

- Le SIVU a déjà mis en place de nombreuses actions qui l'engage dans une démarche initiant une activité éco-responsable. Ces actions touchent l'ensemble des secteurs de l'établissement.
- Les villes de Bordeaux et de Mérignac ont reçu le label Territoire Bio Engagé par ARBIO Aquitaine (association interprofessionnelle au service des opérateurs bio d'Aquitaine), samedi 13 octobre 2012. Ce label récompense l'engagement et la réussite du SIVU Bordeaux / Mérignac dans l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique. En juin 2012, le SIVU a atteint le taux de 23,6% de bio dans le volume total de ses achats, dépassant l'objectif de 20% de produits bio dans la restauration collective publique, prévu par le Grenelle de l'Environnement à fin 2012.
- Arbio Aquitaine rassemble les représentants des producteurs, des coopératives, des groupements, transformateurs et distributeurs de la filière bio en Aquitaine

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de restauration collective de Bordeaux - Mérignac produit des repas à destination des scolaires, seniors et des agents municipaux des 2 Villes. En juillet 2009, le SIVU a lancé la réalisation d'un agenda 21 local, à la suite de la dynamique créée par les villes de Bordeaux et Mérignac autour du développement durable.
- Ce projet de 27 mesures est unique en France puisqu'il est entièrement consacré à la restauration collective dans un cadre intercommunal.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : R. MARCHAND, J. LEAO
- J.-C. PRADELS
- AGENTS :
• D. IAPICHINO (directeur du SIVU)
• P. FAUCHER (Bordeaux)
• Y. MIAUD, M. RAIMBAULT



ACTION 15.4

RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DES ENTREPRISES

OBJECTIFS

- Impliquer collectivement les acteurs économiques dans le but de faire de Mérignac une ville pilote.
- Encourager et valoriser les pratiques responsables des entreprises.

MESURES CONCRÈTES

- Le Club s'engage depuis 2008 dans le développement durable pour qu'il constitue une véritable opportunité pour ses adhérents. 10 actions collectives ont été validées pour 2010-2012 :
 - 2 audits énergétiques ont été réalisés par Socotec pour les entreprises Dassault et SCREG.
 - Une volonté d'expérimentation d'un Plan de Déplacement Entreprise simplifié sur une entreprise pilote sous réserve des financements ADEME. L'ADEME se questionne sur la pertinence de travailler sur une seule entreprise. Des réunions entre la CUB, Keolys, l'ADEME et le Club se tiennent à ce sujet.
 - La Ville a participé à la rédaction d'un guide sur une vingtaine de bonnes pratiques sociales en entreprise. Il est en ligne sur le site du club.
 - La commission Développement durable s'est engagée dans les éditions 2010, 2011 de Cap réseau. En 2012, 2 conférences sur le Développement durable (Développement durable et mix énergétique) y ont été tenues.
 - Afterworks dédiés : énergies nouvelles, achats responsables, santé/qualité de ville, recyclage et écoconduite.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Le club des entreprises de Mérignac compte 300 entreprises adhérentes. Après concertation et formation de groupes de travail, il s'est doté d'un plan d'actions visant à atteindre une compétitivité durable.
- La Ville de Mérignac souhaite renforcer son partenariat sur les thématiques qui y sont inscrites en participant activement à sa mise en œuvre.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELU : M. RECALDE
- AGENTS :
• M DE PERSON, M. RAIMBAULT



MÉRIGNAC



CONTACT

Pôle développement durable

Tél. 05 56 55 23 72

agenda21@merignac.com



Édité par la Ville de Mérignac

©Photos : Ville de Mérignac (FBAP, Franck Brunet),
Bernard Bonnel, Aurélien Marquot, Fotolia.com, Phovoir.com, Masterfile.com

Imprimé par : Imprimerie Municipale
sur papier PEFC



Réalisation : Seppa, imprimerie Municipale

2 0 1 1
—
2 0 1 4

Un petit pas pour moi...
un grand pas pour Mérignac